

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 5 août 2015

MONEYVAL(2015)29

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE
FINANCEMENT DU TERRORISME**

MONEYVAL

**47^e RÉUNION PLÉNIÈRE
Strasbourg, 14-17 avril 2015**

RAPPORT DE RÉUNION

NOTE D'INFORMATION

Etablie par le Secrétariat de MONEYVAL

RÉSUMÉ

Lors de sa 47^e réunion plénière, qui s'est tenue à Strasbourg du 14 au 17 avril 2015, le Comité MONEYVAL a notamment :

- adopté le rapport d'évaluation établi dans le cadre de la visite d'évaluation du 4^e cycle au Monténégro ;
- examiné les mesures prises par les Etats et territoires membres de MONEYVAL au titre de la déclaration publique révisée concernant la Bosnie-Herzégovine, publiée le 12 décembre 2014, ainsi que la situation de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'étape 3 des procédures de conformité renforcées, et décidé d'appliquer l'étape 4 de ces procédures et de publier une déclaration publique révisée ;
- examiné le troisième rapport de la Lituanie dans le cadre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcées et décidé d'adopter ce rapport et, à la lumière des progrès accomplis, de lever l'application des procédures ;
- pris note des progrès signalés par la Lituanie dans le contexte de l'examen du rapport de son 4^e cycle de suivi et invité la Lituanie à demander à sortir de la procédure de suivi régulier d'ici décembre 2015 ou, au plus tard, avril 2016 ;
- entendu un compte rendu spécial de l'Andorre sur les mesures prises en réponse à l'avis de constat (« Notice of Finding ») émis en vertu de l'article 311 du Patriot Act de 2001 par le Trésor américain et invité la délégation à présenter en septembre 2015 un rapport contenant des informations à jour ;
- examiné un rapport soumis par la Principauté de l'Andorre dans le cadre de la procédure de suivi régulier du 4^e cycle et décidé que l'Andorre devait faire rapport en septembre 2015 dans le cadre de la procédure de suivi renforcée ;
- discuté du rapport du 4^e cycle de suivi de Saint-Marin et adopté ce rapport. Au vu des progrès accomplis, Saint-Marin n'est plus tenu de faire rapport dans le cadre d'un suivi régulier et doit désormais présenter des rapports dans le cadre de procédures bisannuelles ;
- pris note du rapport de suivi accéléré de la République tchèque et de celui de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », des rapports de suivi intérimaires sur Malte, la Pologne et la Géorgie, et du premier rapport bisannuel de la Slovaquie ;
- discuté de divers aspects liés au régime de régularisation fiscale volontaire à Malte ;
- entendu un exposé de la Commission européenne sur les développements survenus concernant la 4^e directive sur le blanchiment de capitaux ;
- discuté de règles de procédure révisées pour les évaluations du 5^e cycle et adopté ces règles, qui prévoient l'établissement d'un groupe de travail sur les évaluations ;
- conclu sa série de séminaires sur la méthodologie d'évaluation de l'efficacité du GAFI ;
- entendu un exposé approfondi sur l'objet et la méthode de l'exercice de collecte de données à l'échelle mondiale du GAFI sur le niveau de préparation des Etats et des territoires dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme ;
- entendu une présentation de M. Alexander Evans, représentant de l'équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies, sur le mandat et les travaux de ce comité ;
- entendu un compte rendu de la participation au forum consultatif du GAFI concernant le secteur privé, qui a eu lieu en mars 2015 ;
- pris note de la présentation des résultats du questionnaire de MONEYVAL sur la diminution des risques ;
- pris note du projet de Protocole à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n°196) établi par le CODEXTER ;
- entendu un compte rendu de l'avancement des travaux sur les typologies à MONEYVAL et dans d'autres instances ;
- entendu un compte rendu des initiatives de LAB/CFT menées dans les Etats et territoires membres de MONEYVAL lors du tour de table.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 47^e réunion plénière du 14 au 17 avril 2015 à Strasbourg sous la présidence de M. Anton BARTOLO (Malte).

Jour 1 : mardi 14 avril 2015

Point 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la réunion plénière à 9h30 par M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité

1. Le Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, M. Jan Kleijssen, ouvre la réunion. Il rappelle que la menace de l'extrémisme et du terrorisme ne cesse de s'aggraver et attire l'attention sur le rôle que joue MONEYVAL au sein du Conseil de l'Europe face à cette menace. Il souligne l'importance de la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE n° 198) et appelle les Etats qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier cette convention à titre prioritaire, ainsi que les autres instruments de lutte contre le terrorisme, tels que la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et la Convention sur la cybercriminalité. La Plénière est informée en outre que le Comité directeur du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CODEXTER) a finalisé récemment ses travaux sur un projet de Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme concernant les combattants terroristes étrangers. Le Protocole est en cours d'adoption par le Comité des Ministres.
2. M. Kleijssen rappelle également à la Plénière qu'un Plan d'action complet a été adopté en mars par le Comité des Ministres, mettant en lumière notamment les travaux de MONEYVAL en lien avec le régime de sanctions des Nations Unies. A ce titre, M. Kleijssen souhaite la bienvenue à M. Alexander Evans, qui représente le Comité des sanctions 1267 du Conseil de sécurité des Nations Unies et présentera un exposé des activités de ce Comité. Il est rappelé à la Plénière que le G20 a demandé au GAFI (et à tous les membres du réseau mondial de LBC/FT) de lui faire rapport d'ici octobre 2015 sur la mise en œuvre à l'échelle mondiale des normes internationales relatives au financement du terrorisme. Dans ce contexte, M. Kleijssen encourage fortement les délégations à répondre au questionnaire adressé par le président de MONEYVAL (comme indiqué au point 4).
3. Enfin, M. Kleijssen informe la plénière du départ à la retraite prochainement, en septembre 2015, de M. John Ringguth, Secrétaire exécutif de MONEYVAL. Il remercie chaleureusement ce dernier du professionnalisme exemplaire dont il a fait preuve dans la conduite des travaux de MONEYVAL. Par ailleurs, il rappelle à la Plénière l'urgence de renforcer les effectifs de MONEYVAL ; à ce titre, les participants sont fortement encouragés à répondre à l'appel à candidatures aux fonctions d'agent national détaché, dont la date limite de dépôt est repoussée au 20 avril 2015.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour

4. La Plénière est informée que le point 9 (Suivi de l'Andorre) sera examiné après le point 2. Autrement, elle adopte l'ordre du jour tel qu'il est diffusé (voir à l'annexe I).

Point 3 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Président

5. La Plénière est informée de la correspondance du Président avec Saint-Marin, la Bosnie-Herzégovine, la République Slovaque, l'Albanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'Andorre.
6. La Bosnie-Herzégovine a été informée de la révision de la déclaration publique, ainsi que de l'envoi d'une lettre du Secrétaire Général au Président de la Bosnie-Herzégovine, qui a été transmise en copie au Président du Comité des Ministres, à la Représentation permanente de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, au Ministre des Finances et du Trésor, au Ministre des Affaires étrangères, au Ministre de la Justice et au Vice-Ministre de la Sécurité. Une autre lettre a été adressée à la Bosnie-Herzégovine après la réunion de l'ICRG pour informer le pays sur les discussions et les décisions de cette réunion, notant en particulier que la Bosnie-

Herzégovine a été nommée par des membres du GAFI pour la procédure de l'ICRG. MONEYVAL a retardé la décision sur le sujet, tout en insistant sur le fait que si les progrès accomplis à cette réunion plénière ne suffisaient pas, la Bosnie-Herzégovine serait alors orientée vers l'ICRG, qui procéderait alors à un examen ciblé d'ici juin 2015.

7. Il est rappelé à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » qu'elle devait présenter un rapport détaillé sur les amendements à sa constitution relativement à la création d'une zone financière internationale, sachant que les informations demeuraient insuffisantes et qu'elles devaient être complétées avant cette réunion plénière. « L'ex-République de Macédoine » a répondu à cette demande, précisant que les amendements constitutionnels ont été reformulés conformément aux avis de la Commission de Venise et de la Commission européenne et qu'ils font l'objet d'une procédure parlementaire. « L'ex-République de Macédoine » signale en outre que la législation d'application est en cours d'élaboration et que les autorités compétentes consultent à cet égard les agents concernés de la Commission européenne. Il a été confirmé que les institutions financières qui exercent leurs activités dans la zone seront soumises à la législation LBC/FT en vigueur et que les autorités compétentes pourront exercer leurs compétences en application de cette législation.
8. Saint-Marin est informé de la conclusion de la 46^e réunion plénière selon laquelle le programme de régularisation fiscale volontaire énoncé dans sa législation cadre avec les principes fondamentaux des procédures de MONEYVAL et ne semble avoir aucun impact négatif sur la mise en œuvre des mesures de LBC/FT ; en conséquence, la Plénière ne prendra aucune autre mesure. La République slovaque et l'Albanie sont invitées à présenter un rapport de suivi pour discussion à la 48^e réunion plénière. Une réponse a été reçue de l'Albanie, assurant MONEYVAL de l'engagement de ce pays à régler les problèmes qui persistent.
9. Par ailleurs, un courrier est adressé à tous les chefs de délégations des Etats et territoires membres de MONEYVAL concernant l'exercice de collecte de données à l'échelle mondiale sur le financement du terrorisme mené par le GAFI (voir au point 4).

Point 4 de l'ordre du jour – Exercice de collecte de données à l'échelle mondiale visant à déterminer le niveau de préparation des Etats et des territoires dans la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme

10. Il est rappelé à la Plénière que le Président a adressé une lettre aux délégations concernant l'exercice de collecte de données lancé à l'initiative du GAFI au vu de la multiplication récente d'actes terroristes. Le Secrétaire exécutif rappelle à la Plénière la date limite de réponse au questionnaire, fixée au 15 août 2015.
11. Le représentant du GAFI précise que l'analyse des informations sera effectuée par le Secrétariat du GAFI pour les membres du GAFI comme pour les membres des organismes régionaux de type GAFI.

Point 5 de l'ordre du jour – Informations communiquées par le Secrétariat

5.1 Calendrier des activités 2015

12. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière que la visite sur place dans le cadre du quatrième cycle a eu lieu à Jersey en janvier et que la visite sur place du cinquième cycle est prévue en Arménie du 25 mai au 6 juin, sachant que la réunion préliminaire aura lieu en septembre 2015. Le Comité prend note du programme prévu pour la 48^e réunion plénière, qui se tiendra en septembre 2015, et du calendrier prévu pour les évaluations du cinquième cycle pour 2016 et 2017. Les dates envisagées pour les réunions plénières en 2016 sont présentées comme suit : 18-22 avril ; 26-30 septembre ; 5-9 décembre (à confirmer en temps utile).
13. La Plénière est informée également que la formation au niveau national pour le prochain cycle d'évaluations de la Hongrie a eu lieu en février 2015. Pour la Slovénie, cette formation au niveau national se tiendra en septembre ou octobre 2015. La tenue de formations supplémentaires de ce type pour les visites sur place restantes prévues pour 2016 (Andorre et l'Ukraine) sera confirmée en temps utile.

5.2 Formation des évaluateurs de MONEYVAL

14. La Plénière prend note de la formation des évaluateurs de MONEYVAL pour les évaluations du cinquième cycle, qui a eu lieu en mars 2015 à Dilidjan, en Arménie. Le Secrétaire exécutif remercie chaleureusement les autorités arméniennes d'avoir accueilli cet événement, qui a permis de former 34 experts venus d'une vingtaine de pays, dont un représentant de la Banque mondiale. La Plénière est informée qu'un autre séminaire de formation se tiendra en novembre 2015.

5.3 Compte rendu du Secrétariat sur la réunion de février du GAFI

15. Le Secrétariat rend compte des décisions prises à la réunion de février du GAFI, rappelant en particulier les discussions concernant l'orientation de la Bosnie-Herzégovine vers les procédures de l'ICRG. Les rapports de la Belgique et de l'Australie ont été adoptés pour la méthodologie 2013. Il est noté que le Secrétariat de MONEYVAL a participé à l'évaluation de la Belgique.

5.4 Rapport annuel au Comité des Ministres

16. La Plénière est informée que le rapport annuel de MONEYVAL a été finalisé et qu'il sera présenté au Comité des Ministres le 17 juin 2015.

5.5 Comptes rendus de la participation du Secrétariat à d'autres forums

17. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de sa participation, en février 2015, à un séminaire d'experts sur le financement de l'EIL, organisé à Bruxelles par l'Union européenne et les Etats-Unis. Ce séminaire visait l'échange d'informations et d'expériences concernant le financement de l'EIL ainsi que l'établissement d'un ordre de priorité dans les actions et mesures qui s'imposent actuellement. Au nombre des grands points examinés figuraient notamment : le paiement de rançons ; les combattants terroristes étrangers et comment gérer les combattants de retour ; les conséquences dans ce contexte sur les mouvements transfrontaliers de capitaux et de biens, en particulier l'utilisation de passeurs de fonds.

18. La Plénière est informée ensuite que M. Boudewijn Verhelst a représenté MONEYVAL dans le processus de rédaction, mené par le CODEXTER, du Protocole à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) concernant les combattants terroristes étrangers.

Point 6 de l'ordre du jour – Compte rendu des mesures prises par les Etats et territoires membres de MONEYVAL sur la mise en œuvre des Résolutions 2161 (2014) et 2170 (2014) du CSNU et discussion sur la Résolution 2199 (2015) du CSNU (12 février)

6.1 Intervention de M. Alexander Evans (Comité de la Résolution 1267 du CSNU)

19. M. Alexander Evans, représentant le Comité de la Résolution 1267 du CSNU, présente le mandat et les activités de l'Equipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité 1267. Il attire l'attention sur le rôle de cette équipe, qui assure la liaison avec les services de renseignement et de sécurité, et décrit ses activités à cet égard. Il insiste sur le fait que l'action de l'Equipe s'inscrit davantage dans une perspective d'évaluation du fonctionnement opérationnel des cadres nationaux que de configuration technique des cadres individuels sous l'angle du régime de sanctions des Nations Unies. M. Evans expose ensuite les conclusions d'une analyse portant sur les incidences financières des opérations de l'EIL, ainsi que les activités prévues du Comité du CSNU sur les combattants terroristes étrangers. L'importance des mesures destinées à lutter contre le versement de rançons aux personnes liées au terrorisme est mise en avant.

20. La Fédération de Russie demande des clarifications au sujet des canaux utilisés pour diffuser des informations aux pays à titre individuel concernant de nouvelles désignations et des radiations de listes. M. Evans informe la Plénière des nombreux canaux utilisés à cette fin par le Comité 1267.

21. Les Etats-Unis notent avec satisfaction que des discussions sur les mesures de lutte contre les enlèvements en vue d'une rançon ont lieu à MONEYVAL et soulignent qu'il s'agit là d'un point

essentiel pour déstabiliser les organisations terroristes. Ils recommandent que les pays mettent au point des pratiques exemplaires à cet égard, en particulier pour sensibiliser leurs propres citoyens aux mesures de prévention contre les enlèvements. Les Etats-Unis soulignent par ailleurs l'importance de cette source de revenu pour les groupes terroristes de plus petite taille, autres que l'EIL.

22. Le représentant du GAFI s'enquiert des mécanismes de surveillance du respect de la Résolution 1267 du CSNU élaborés par le Comité 1267. M. Evans explique que les pays sont tenus de faire rapport tous les mois à ce sujet et que des visites sont organisées ponctuellement dans les pays. L'attention de la Plénière est portée sur plusieurs rapports de typologies publiés par l'Equipe de surveillance sur le site web du Comité des sanctions du CSNU.

6.2 Informations communiquées par les Etats et territoires membres de MONEYVAL sur les personnes qu'ils ont désignées pour inscription par le Comité 1267 du CSNU et sur leurs capacités juridiques à empêcher les terroristes de bénéficier directement de versements de rançons ; 6.3 Prochaines étapes

23. Le Secrétariat rappelle à la Plénière qu'un questionnaire a été diffusé auprès de toutes les délégations sur des propositions pour désignations aux Nations Unies et la capacité des pays à empêcher les terroristes de bénéficier du versement de rançons. Il remercie les délégations qui ont contribué à cet exercice et invite les autres délégations à y contribuer. La Plénière est invitée à consulter le document distribué par le Secrétariat, qui compile les réponses reçues. Le Secrétariat résume les conclusions générales concernant les informations communiquées. Sur les 32 pays ou territoires qui ont répondu, 27 ont indiqué qu'ils n'avaient pas fait de demandes de désignations car ils ne disposaient pas d'éléments justifiant ces demandes ; trois n'ont pas répondu à la question et deux avaient fait des demandes de ce type. Concernant les versements de rançons, 21 répondants estiment que la prévention de l'accès au versement de rançons est traitée ; certains ont observé que ce type de mesures reviendrait à blanchir des capitaux ou à financer le terrorisme sur leur territoire. Il est clair qu'incriminer l'acte de versement d'une rançon n'est pas la même chose que d'« interdire » ce type de versement. Le Secrétaire exécutif indique qu'un travail approfondi pourrait être effectué sur ce point en vue de l'élaboration d'un document recensant les bonnes pratiques et sur les types de mesures qui pourraient être prises pour renforcer l'efficacité dans ce domaine.
24. La Fédération de Russie présente les mesures qu'elle a prises à cet égard et informe sur les menaces de terrorisme dans le pays et les procédures pénales relatives au terrorisme. Les Etats-Unis soutiennent la proposition du Secrétariat de préparer un document compilant les bonnes pratiques dans ce domaine et suggèrent d'analyser en premier lieu les lacunes recensées dans les cadres nationaux à titre individuel. Il est fait référence dans ce contexte aux mesures prises par le Royaume-Uni concernant les pratiques abusives potentielles recensées dans le secteur des assurances. Il est à noter par ailleurs que la Croatie a répondu oralement au questionnaire.

Décision prise

25. Une fois le questionnaire terminé (retour exigé pour août 2015), la Plénière décide qu'elle examinera plus avant les mesures prises par les pays pour empêcher les terroristes de bénéficier de versements de rançons, en vue de l'établissement d'un document de MONEYVAL compilant les meilleures pratiques à cet égard.

Point 7 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcée : Bosnie-Herzégovine

7.1 Mesures prises par les Etats et territoires de MONEYVAL au titre de la déclaration publique révisée du 12 décembre 2014

26. La Plénière prend note du document décrivant brièvement les mesures prises par les Etats et territoires membres de MONEYVAL concernant la déclaration publique sur la Bosnie-Herzégovine adoptée à la 46^e réunion plénière et publiée le 12 décembre 2014.

7.2 Rapport de la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'étape 3 des procédures de conformité renforcées

27. La Plénière prend note du rapport présenté par la Bosnie-Herzégovine. Le Secrétaire exécutif présente brièvement la note d'information établie par le Secrétariat, qui résume les développements majeurs survenus depuis la 46^e réunion plénière.
28. Le Secrétaire exécutif rappelle les principales constatations de la visite sur site effectuée en novembre 2014, qui ont été présentées à la 46^e réunion plénière. Il rappelle également la décision prise lors de la plénière de décembre qu'en l'absence de progrès significatifs à cette plénière d'avril, MONEYVAL étudierait la possibilité d'appliquer l'étape 4 des procédures de conformité renforcées, c'est-à-dire d'orienter la Bosnie-Herzégovine vers l'ICRG. La Plénière est informée également qu'un certain nombre de pays du GAFI ont désigné conjointement la Bosnie-Herzégovine pour saisine immédiate de l'ICRG du fait de l'incapacité du pays à remédier à des dysfonctionnements graves et de longue date du système de LBC/FT. Le Secrétaire exécutif signale en outre que, compte tenu de la décision prise à la 46^e réunion plénière et du nombre de dysfonctionnements persistants, le Bureau conseille à la Plénière de maintenir sa décision précédente et d'appliquer l'étape 4 des procédures de conformité renforcées.
29. La délégation de la Bosnie-Herzégovine présente de manière plus détaillée les amendements législatifs qui ont été adoptés et les projets d'amendements proposés. De plus, la Plénière prend note de changements organisationnels apportés dans un certain nombre d'institutions, ainsi que d'activités de sensibilisation et de formation en lien avec des questions de LBC/FT. Le représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe rappelle l'évolution actuelle de la situation politique du pays, en mettant l'accent sur la volonté politique d'adopter les amendements restants. Il en appelle à la Plénière pour qu'elle réexamine la décision proposée par le Bureau et qu'elle accorde au pays un report de délai jusqu'en juin 2015.

7.3 Discussion, si nécessaire, sur des mesures complémentaires à prendre dans le cadre des procédures de conformité renforcées de MONEYVAL

30. La Croatie suggère de reporter la discussion à la réunion plénière de septembre, après l'adoption du REM de quatrième cycle. Le Président réitère la décision prise à la plénière de décembre dernier.
31. La Banque mondiale demande des clarifications concernant la procédure applicable si la Bosnie-Herzégovine vient à adopter les amendements nécessaires avant la réunion plénière de juin du GAFI. Le Secrétariat explique que s'il est décidé d'orienter la Bosnie-Herzégovine vers les procédures de l'ICRG, une réunion avec les autorités de la Bosnie-Herzégovine sera organisée à la mi-mai, au cours de laquelle un plan d'action sera examiné et présenté par la suite à la plénière de juin du GAFI ; le plan d'action refléterait par conséquent la situation à ce moment-là.
32. La France, l'Autriche, le Liechtenstein, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, l'Allemagne et Guernesey soutiennent la proposition du Bureau d'appliquer l'étape 4 des procédures de conformité renforcées à la Bosnie-Herzégovine.

Décisions prises :

33. La Plénière décide d'appliquer l'étape 4 des procédures de conformité renforcées à la Bosnie-Herzégovine et, par conséquent, de saisir l'ICRG. Le Président note à cet égard que le Groupe d'examen régional Europe-Eurasie tiendra une réunion avec la Bosnie-Herzégovine en mai 2015.
34. La Plénière décide en outre de publier une déclaration publique révisée, tenant compte des développements survenus dans le pays depuis la réunion plénière de décembre 2014.

Point 8 de l'ordre du jour – Procédures de conformité renforcées : Lituanie

8.1 Rapport de la Lituanie dans le cadre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcées et quatrième rapport intérimaire de suivi du quatrième cycle

35. Au moment de l'adoption du REM de la Lituanie à sa 40^e réunion plénière (3 au 7 décembre 2012), MONEYVAL avait conclu globalement à l'absence de progrès depuis le 3^e cycle. Il avait été décidé que la Lituanie devrait rendre compte dans le cadre du processus de suivi régulier de manière accélérée à la 45^e réunion plénière de MONEYVAL. MONEYVAL prend note à ce stade des progrès réalisés par la Lituanie, surtout concernant les recommandations 1 et 5 et la recommandation spéciale II, et, dans une mesure limitée, la recommandation 13 et la recommandation spéciale IV, mais décide que le pays doit prendre d'autres mesures. Il est demandé à la Lituanie de présenter un rapport complémentaire dans le cadre des procédures de conformité renforcées, ainsi qu'un rapport intérimaire complet sur les mesures prises pour mettre en œuvre toutes les recommandations essentielles et les recommandations clés dans l'optique de cette réunion plénière.
36. La Plénière examine le rapport de conformité et de suivi intérimaire présenté par la Lituanie. Le Secrétariat présente les changements survenus depuis que le dernier rapport a été examiné en septembre 2014 et met en lumière plusieurs développements positifs concernant l'incrimination du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ainsi qu'un certain nombre de recommandations importantes.
37. Compte tenu des progrès réalisés par la Lituanie, le Secrétariat propose à la Plénière de lever les procédures de conformité renforcées à ce stade. Cette proposition est soutenue par la Bulgarie, la Lettonie, la Hongrie, la République de Moldova, la Pologne, l'Estonie, la Géorgie, la Croatie et l'Ukraine.
38. Concernant l'établissement de rapports dans le cadre du processus de suivi, la Plénière note qu'il est attendu de la Lituanie qu'elle montre avoir atteint un niveau approprié de progrès concernant les recommandations essentielles et les recommandations clés pour pouvoir demander de ne plus faire l'objet de procédures de suivi régulier d'ici décembre 2015 ou, au plus tard, avril 2016.

8.2 Discussion, si nécessaire, sur d'autres mesures à prendre dans le cadre des procédures de conformité renforcées et dans le cadre du suivi de MONEYVAL

Décisions prises

39. La Plénière reconnaît les progrès accomplis par la Lituanie, dans le contexte de l'examen de son troisième rapport au titre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcées. Elle adopte le rapport et décide de lever la demande de procédures de conformité renforcées.
40. La Plénière note également les progrès signalés par la Lituanie dans le contexte de l'examen de son rapport de suivi du quatrième cycle et invite la Lituanie à demander de ne plus faire l'objet des procédures de suivi régulier d'ici décembre 2015 ou, au plus tard, avril 2016.

Point 9 de l'ordre du jour – Suivi donné par l'Andorre

9.1 Rapport spécial de l'Andorre sur les mesures prises pour faire suite à « l'avis de constat » (« Notice of Finding ») émis en vertu de l'article 311 du Patriot Act (2001) par le Trésor américain

41. Le Président rappelle à la Plénière de l'« avis de constat » publié le 13 mars 2015 par le Trésor américain en vertu de l'article 311 du Patriot Act (2001) concernant l'Andorre et souligne l'importance de cet élément pour MONEYVAL. Les membres sont invités à se référer au document distribué en salle, qui présente les mesures prises par l'Andorre après la publication de l'avis de constat. L'Andorre remercie la Plénière de lui permettre de présenter ces mesures.
42. L'Andorre informe la Plénière des mesures prises par le contrôleur financier de la Principauté et répond aux questions posées sur le sujet par deux experts en questions financières et par la Fédération de Russie. Le représentant des Etats-Unis remercie l'Andorre de sa présentation et de sa coopération. Il explique à la Plénière l'objet et l'effet des mesures prises en vertu de l'article 311 du Patriot Act (2001) et en quoi cela diffère d'une inscription sur la liste de l'OFAC. A ce titre, le représentant des Etats-Unis souligne qu'il ne s'agit pas d'une sanction mais d'une mesure défensive visant à protéger le système financier.

Décision prise

43. La Plénière apprécie la réponse proactive des autorités andorranes et conclut qu'elle continuera de suivre la situation de l'Andorre à cet égard. Elle invite la délégation andorrane à présenter un rapport actualisé à sa prochaine réunion.

9.2 Suivi du quatrième cycle : deuxième rapport intérimaire de l'Andorre

44. Le REM du 4^e cycle sur l'Andorre a été adopté en mars 2012, en conséquence de quoi, le pays a été soumis à un suivi régulier, pour lequel il doit faire rapport deux ans après l'évaluation. Un rapport de suivi a été présenté en avril 2014, lorsque la Plénière a décidé que des mesures complémentaires devaient être prises et a demandé à l'Andorre de faire rapport à la présente réunion. A ce stade, la Plénière examine le rapport de suivi présenté par l'Andorre et l'analyse du Secrétariat. Le Secrétariat résume les développements survenus et les domaines qui demeurent préoccupants, soulignant en particulier que le cadre et l'application concrète de la surveillance n'ont pas changé depuis l'adoption du REM du quatrième cycle. L'analyse du Secrétariat conclut que les progrès sont insuffisants depuis l'adoption de ce REM. Il est noté également que trois années se sont écoulées depuis l'adoption du REM et que, conformément aux Règles de procédure, l'Andorre aurait dû être en position, à ce stade, de ne plus faire l'objet de la procédure de suivi régulier.
45. Compte tenu des progrès limités, plusieurs délégations soutiennent la proposition que l'Andorre fasse rapport dans le cadre des procédures de suivi renforcées, sans application des procédures de conformité renforcées.

Décision prise

46. La Plénière conclut que des progrès insuffisants ont été réalisés depuis l'adoption du REM du quatrième cycle en 2012 et, vu le temps écoulé depuis lors, décide que l'Andorre devrait faire rapport en septembre 2015 dans le cadre des procédures de suivi renforcées.

Point 10 de l'ordre du jour – Processus de discussions sur les projets de rapports du cinquième cycle à MONEYVAL – propositions du Bureau

47. La proposition du Bureau, résumée dans une note d'information distribuée en salle, est présentée à la Plénière. Le document décrit brièvement le processus de discussion sur les projets de rapports du cinquième cycle lors des plénières de MONEYVAL et le rôle d'un nouveau groupe de travail sur les évaluations dans la préparation des points pour discussion sur les projets de rapports du cinquième cycle.
48. L'Estonie accueille favorablement le nouveau format de discussions, en ce qu'il devrait aider les délégations à formuler des commentaires constructifs. Le Liechtenstein indique que cette procédure devrait être testée pour les 3 ou 4 premiers rapports après quoi MONEYVAL devrait faire le bilan du processus et voir s'il atteint ses objectifs. Il est précisé, en réponse à une question posée par la France, que les discussions ne seraient plus divisées de sorte à porter sur trois domaines (juridique, répressif et financier). Guernesey et l'Arménie soutiennent la proposition pour la raison que cela devrait permettre d'axer les discussions sur les rapports et l'interprétation des normes. L'Albanie et la Fédération de Russie demandent des précisions sur le calendrier et le processus de nominations pour la présidence du groupe. La République slovaque est d'avis que le rôle de l'équipe d'évaluation au sein du groupe de travail sur les évaluations devrait être clarifié et que les examinateurs devraient être présents également, si possible. Un expert demande aussi des précisions sur les rôles des experts et du Secrétariat.
49. Le Président conclut que les avis exprimés témoignent d'un vaste consensus en faveur du document, sachant que parmi les points soulevés dans le document, certains appellent des clarifications avant présentation et soumission à l'examen du REM du cinquième cycle.

Décision prise

50. La Plénière prend note du document d'information sur le processus d'examen des projets de

rapports du cinquième cycle et adopte les modifications apportées aux Règles de procédure (annexe 4) énonçant le mandat du Groupe de travail sur les évaluations. Les délégations sont invitées à nommer parmi les membres des candidats aux fonctions de coprésident (décision à prendre par le Bureau). Le Bureau nomme le Professeur Gilmore, en sa qualité d'expert scientifique, à la coprésidence du groupe pour son premier mandat biennal. La Plénière soutient cette nomination.

Point 11 de l'ordre du jour – Groupes d'examen pour le cinquième cycle

51. Le Secrétaire exécutif rappelle à la Plénière le rôle important que doivent jouer les groupes d'examen dans le contexte des évaluations du cinquième cycle. Sans perdre de vue les prochaines visites sur place prévues pour 2016, il invite les délégations à présenter des nominations d'experts susceptibles d'intervenir en qualité d'examineurs,

Point 12 de l'ordre du jour – Rapport sur la participation de MONEYVAL au Forum consultatif du GAFI sur le secteur privé, mars 2015

52. M. Andrew Le Brun, de la Commission des Services financiers de Jersey, rend compte à la Plénière de sa participation au Forum consultatif du GAFI sur le secteur privé, qui a eu lieu en mars 2015.

53. Le Forum a porté sur plusieurs questions importantes, à savoir : (i) la mise en œuvre de la Recommandation 6 du GAFI (sanctions financières ciblées) – défis actuels et menaces ; (ii) les questions de mise en œuvre liées au formatage de la liste de sanctions des Nations Unies ; (iii) l'accès aux services bancaires et le phénomène dit de diminution des risques ; (iv) le rapport de situation sur les activités et projets du GAFI ; et (v) les travaux du GAFI concernant l'approche fondée sur les risques. Les sessions en groupe ont étudié principalement : (a) l'approche fondée sur les risques pour les services de transfert de fonds ou de valeurs ; (b) les monnaies virtuelles ; (c) les innovations dans les services financiers.

54. Concernant la mise en œuvre de la recommandation 6 du GAFI, le contenu de la publication récente du GAFI sur le financement de l'organisation terroriste EIL est présenté brièvement ainsi que les travaux en cours du GAFI dans le domaine. Dans ce contexte, l'accent est placé sur l'importance de consolider l'échange d'informations entre le secteur privé et le secteur public. Il est souligné en outre que les trois différents formats de la Liste consolidée publiée sur le site internet des Nations Unies sont désormais normalisés. Les Nations Unies annoncent la création d'une nouvelle adresse e-mail, qui permet aux pays ou à toute personne d'obtenir l'aide ou l'assistance des Nations Unies.

55. S'agissant de la diminution des risques, la présentation donnée par le GAFI porte sur la connaissance de la clientèle du client (« knowing your customer's customer »), qui peut être considérée comme un facteur propice à la diminution des risques. Il est noté que les sanctions dans le contexte de la LAB figurent parmi ces facteurs, aux côtés d'autres facteurs tels que la récente crise financière, les coûts, l'amélioration de la gestion des risques et, d'une manière générale, le renforcement de l'obligation de rendre compte des membres de conseils d'administration. Le GAFI présente ensuite un rapport de situation et ses travaux concernant l'approche fondée sur les risques, et demande à chaque pays de diffuser les lignes directrices pertinentes sur cette approche.

56. Lors des discussions sur des thèmes précis, en particulier sur la question des monnaies virtuelles, il est fait mention des travaux que le GAFI a déjà effectués dans ce domaine ainsi que des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme qui ont été recensés. Il ressort des discussions que les monnaies virtuelles sont plus ou moins réglementées ou que les propositions pour ce faire varient d'un pays à l'autre. L'accent est placé sur la nécessité d'une solution réglementaire globale, plutôt que d'un arbitrage réglementaire, qui semble être la direction adoptée actuellement.

57. Le Secrétaire exécutif remercie M. Andrew Le Brun de son exposé et propose d'étudier la possibilité de convier des représentants du secteur privé aux réunions de MONEYVAL afin de mieux comprendre les évolutions technologiques dans ce domaine. Les délégations sont invitées

à faire part de leurs suggestions au Secrétariat à cet égard.

Point 13 de l'ordre du jour – suivi du quatrième cycle : demande de Saint-Marin de ne plus faire l'objet du suivi régulier

58. Saint-Marin présent son rapport de suivi accompagné d'une demande de ne plus faire l'objet du processus de suivi régulier, étant donné que le pays a pris des mesures suffisantes pour mettre en œuvre l'ensemble des recommandations évaluées « PC » au moment de l'adoption du REM en septembre 2011. Pour ne plus faire l'objet du processus de suivi régulier, Saint-Marin est tenu de montrer qu'il a atteint un niveau égal ou équivalent à « conforme » (C) ou « largement conforme » (LC) pour toutes les recommandations essentielles et les recommandations clés, et accompli des progrès suffisants pour toutes les autres recommandations.
59. Le Secrétariat présente son analyse. Concernant la R. 5, des mesures ont été prises pour remédier à la plupart des dysfonctionnements liés au devoir de vigilance. D'importantes mesures ont été prises également pour traiter des aspects d'efficacité, sachant qu'une analyse complète de leur mise en œuvre ne peut être effectuée que lors d'une visite sur place. Concernant la RS.II, Saint-Marin a remédié à la majorité des dysfonctionnements identifiés dans le REM, notamment avec l'adoption, le 10 avril 2015, de la législation visant à ce que toutes les infractions, comme le prescrivent les conventions annexées à la Convention sur le financement du terrorisme, soient transposées comme il se doit et incriminées dans l'ordre juridique, y compris leur financement. La responsabilité pénale des personnes morales pour le financement du terrorisme a été introduite dans la législation. Saint-Marin a traité globalement tous les aspects liés à la recommandation 23 et s'est hissé à un niveau satisfaisant de conformité. L'ARF, entre autres, a adopté une approche fondée sur le risque pour les activités de surveillance, qui lui permet d'améliorer ses activités de profilage du risque et de surveillance hors site. Concernant la recommandation 40, le rapport note que la base juridique de coopération entre l'ARF et les autorités de surveillance étrangère qui ne sont pas des CRF est clairement établie et que la portée des informations pouvant être partagées n'est plus indûment restreinte. Concernant la RS. I, la conformité a été améliorée également à un niveau équivalent à LC. Pour ce qui est de la RS. III, Saint-Marin a accompli d'importants progrès, bien que les procédures fixées pour appliquer les conditions afférentes à la résolution 1373 du CSNU présentent encore des lacunes (c'est-à-dire pas de procédure pour les demandes de diminution des risques, en accord avec la résolution 1373 du CSNU). Il apparaît en outre que le Congrès d'Etat joue un rôle discrétionnaire et peut fixer des limites pour des raisons d'ordre public ou d'intérêt général.
60. De nombreuses délégations prennent la parole et félicitent Saint-Marin de la vitesse des progrès accomplis.

Décision prise

61. La Plénière note que Saint-Marin a fait des progrès considérables pour remédier aux dysfonctionnements et pour hisser les recommandations pertinentes du GAFI à un niveau satisfaisant de conformité, tel que requis par les procédures. Elle adopte le rapport de suivi de Saint-Marin et décide que ce pays a pris des mesures suffisantes pour ne plus faire l'objet du processus régulier de suivi. Saint-Marin devra faire rapport à la Plénière dans deux ans, dans le cadre du suivi bisannuel (d'ici avril 2017).

Point 14 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : premier rapport de suivi accéléré de « l'ex-République de Macédoine »

62. Avant l'adoption du REM du quatrième cycle (à la 44^e réunion plénière de MONEYVAL en avril 2014), la Plénière a rappelé sa décision de septembre 2013 concernant le processus de non-conformité et de conformité partielle pour « l'ex-République yougoslave de Macédoine », selon laquelle « si le rapport de quatrième cycle conclut qu'il n'a pas été effectué de progrès significatifs pour la RS. II, la Plénière envisagera d'appliquer les procédures de conformité renforcées le moment venu ». La notation de la RS. II dans le REM du troisième cycle était « partiellement conforme » et, malgré les mesures prises par les autorités pour incriminer le financement du terrorisme comme infraction pénale distincte, des lacunes techniques ont été identifiées dans le REM du quatrième cycle et la notation approuvée par la Plénière demeurait « partiellement

conforme ». « L'ex-République yougoslave de Macédoine » a donc été placée sous suivi régulier et il lui a été demandé de faire rapport de manière accélérée en avril 2015.

63. Les autorités de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ont mis en œuvre un certain nombre de mesures depuis l'adoption du REM du quatrième cycle. Des amendements au Code pénal ont été rédigés et devraient être adoptés au plus tard en décembre 2015 afin de répondre aux préoccupations de l'équipe d'évaluation pour le quatrième cycle concernant l'infraction de financement du terrorisme. Des amendements à la législation régissant le gel des avoirs du terrorisme ont été rédigés également et, d'après les informations communiquées, feraient actuellement l'objet d'un processus de consultation. La nouvelle loi LBC/FT adoptée en septembre 2014 semble remédier à bon nombre de dysfonctionnements liés aux mesures préventives, en ce qu'elle clarifie notamment l'application de l'approche fondée sur le risque par les structures de signalement et renforce la base législative de coopération entre les autorités de contrôle et la CRF dans ses fonctions de contrôle. Selon les dispositions de la nouvelle loi LBC/FT, l'obligation de signalement des cas de blanchiment de capitaux a été mise en conformité avec le point c. 13.1.
64. L'obligation de signalement des cas de financement du terrorisme a été révisée afin de combler les lacunes recensées dans le REM du quatrième cycle. Il apparaît cependant que cette obligation sous sa nouvelle forme n'est toujours pas pleinement conforme aux points c.13.2 et c.IV.1. Il semble qu'aucun progrès significatif n'ait été accompli pour remédier à d'autres dysfonctionnements recensés quant à la capacité du contrôleur financier d'échanger des informations sur le financement du terrorisme avec ses homologues.

Décision prise

65. La Plénière décide que « l'ex-République yougoslave de Macédoine » devra faire rapport en avril 2016. Dans l'intervalle, le pays devra adopter dans les meilleurs délais les amendements au code pénal relatifs à l'infraction de financement du terrorisme, et ce impérativement en amont de la 49^e réunion plénière, et tenir la Plénière de MONEYVAL informée sur le sujet.

Point 15 de l'ordre du jour – Informations communiquées par l'Union européenne

66. Le représentant de la Commission européenne donne un bref aperçu de la 4^e directive contre le blanchiment de capitaux. Il rappelle que, le 16 décembre 2014, le Conseil et le Parlement européen ont adopté le projet de directive LBC/FT et le règlement sur les transferts de fonds. La Plénière est informé que le Conseil et le Parlement doivent adopter la directive en mai 2015, la publication dans le Journal officiel étant prévue pour juin 2015. La directive devra être appliquée par les Etats membres dans les deux ans suivant sa publication. Le règlement sur les transferts de fonds sera applicable directement et entrera en vigueur en juin 2015.
67. Parmi les exigences du projet approuvé, il est observé que les sociétés devraient détenir des informations sur les bénéficiaires effectifs, accessibles dans un registre central, tel qu'un registre commercial, un registre des sociétés ou un registre public. Différents niveaux d'accès devraient être accordés : (i) un accès sans aucune restriction pour les autorités compétentes et les CRF ; (ii) un accès pour les entités assujetties dans l'application de leurs mesures de vigilance ; et (iii) un accès pour d'autres personnes, limité aux informations sur les bénéficiaires effectifs et fondé sur un intérêt légitime, laissé à la discrétion nationale. Les informations sur les bénéficiaires effectifs concernant les fiducies et les constructions juridiques sont traitées dans une disposition similaire, avec pour seule différence que l'accès réservé à d'autres personnes (le grand public) n'est pas nécessairement possible.
68. La Commission européenne souligne par ailleurs que les deux attaques terroristes de janvier témoignent de l'importance d'assurer une réponse stratégique de l'Union européenne à la fois forte et coordonnée pour lutter contre le terrorisme, y compris le financement du terrorisme. A cet égard, les efforts déployés au niveau européen s'articulent autour de trois grands axes : (i) la transposition de la directive ; (ii) l'adoption de mesures de mise en œuvre ; et (iii) le lancement de nouvelles initiatives de LBC/FT.
69. Concernant la transposition de la directive, les Etats membres sont appelés à mettre en œuvre les dispositions de la 4^e directive LBC/FT dans les meilleurs délais. Une série d'ateliers de

transposition sera organisée par la Commission européenne pour fournir aux Etats membres le soutien nécessaire et pour échanger sur des questions d'interprétation.

70. Concernant les mesures de mise en œuvre, la Commission européenne présente brièvement deux grandes nouveautés : (a) l'adoption par la Commission d'une « liste noire » de pays dont les systèmes de LBC/FT présentent des lacunes (des mesures de vigilance renforcées doivent être appliquées pour ces pays) ; b) l'évaluation supranationale des risques de l'Union européenne, menée par la Commission européenne pour recenser, analyser et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme touchant le marché intérieur, à réaliser dans la mesure où elle complète les évaluations nationales des risques des Etats membres.
71. Enfin, concernant les nouvelles mesures de LBC/FT, le Conseil et la Commission examineront d'autres mesures dans le contexte du nouveau programme européen en matière de sécurité. Ce programme, qui doit être adopté le 28 avril, se fonde sur trois piliers, que sont la lutte contre le crime organisé, la lutte contre le terrorisme et la lutte contre la cybercriminalité.
72. La Fédération de Russie remercie la Commission européenne de cette présentation et demande si la liste noire figurant dans la nouvelle directive remplacera la liste actuelle de pays tiers par des cadres équivalents de LBC/FT. Le représentant de la Commission européenne confirme que la liste actuelle sera remplacée en totalité par la « liste noire » susmentionnée. La Fédération de Russie souhaite savoir plus précisément si la décision d'inscrire un pays sur la « liste noire » sera prise à l'unanimité par tous les Etats membres de l'Union européenne. Il est précisé que la prise de décision sera considérée comme un acte délégué de la Commission européenne et que, par conséquent, l'unanimité n'est pas requise ; cela étant, le Conseil pourra s'opposer à l'adoption d'une telle décision dans chaque cas particulier.

Point 16 de l'ordre du jour – Informations communiquées sur les initiatives de LBC/FT lancées dans d'autres enceintes

73. **BERD** - La Plénière est informée que la BERD organise des ateliers destinés aux institutions financières de ses pays d'opérations afin de sensibiliser aux bonnes pratiques appliquées en matière de LBC/FT. Concrètement, la BERD a organisé 15 ateliers ces trois dernières années, dont le dernier à Sarajevo. Plusieurs ateliers sont prévus en Ukraine dans le courant de cette année.
74. **Groupe Egmont** – Le représentant du Groupe Egmont informe la Plénière qu'après la réunion des chefs de CRF tenue à Berlin en janvier 2015, l'ancienne région Europe a été divisée en trois groupes, à savoir : la Région 1, la Région 2 et l'Eurasie. Un grand nombre de CRF de MONEYVAL sont désormais membres de la Région 2. Lors de la première réunion régionale, les thèmes suivants ont été abordés : la matrice de contribution 2016-2019 du Groupe Egmont ; les aspects liés à la configuration proposée pour les groupes de travail ; la délégation de pouvoirs spécifiques aux chefs des CRF, et la mise en œuvre du plan stratégique. Le Groupe Egmont a organisé par ailleurs un certain nombre d'activités avec l'APG, ciblant les entités qui s'appêtent à faire une demande d'adhésion, ainsi que des réunions conjointes d'experts APG/GAFI sur les typologies. De plus, le rapport « Best Egmont Case Award » a été publié. La Plénière est informée qu'il est prévu à la plénière du Groupe Egmont qui se tiendra en juin de porter une attention particulière à la formation des chefs de CRF, en se concentrant sur les leçons tirées des évaluations mutuelles, notamment des Recommandations 29 et 40 et du Résultat immédiat 6, ainsi qu'au rôle des CRF dans la préparation des évaluations nationales des risques.
75. **Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)** - La Plénière est informée que les activités de l'EAG portent essentiellement sur la finalisation du premier cycle d'évaluations mutuelles de ce groupe et sur les préparatifs du deuxième cycle. L'EAG a approuvé le calendrier de son deuxième cycle et prévoit d'organiser deux formations au second semestre de cette année. De plus, la possibilité d'une participation de l'EAG à l'évaluation de la Mongolie – Etat observateur à l'EAG – est étudiée avec le Secrétariat de l'APG. La prochaine réunion plénière de l'EAG aura lieu en mai en Ouzbékistan. Des consultations sont prévues avec le secteur privé lors de cette réunion, ainsi que l'étude des conditions de la nouvelle Recommandation 1 du GAFI.

76. **GAFI** – Tout d’abord, le représentant du GAFI présente à la Plénière un nouveau membre du personnel du GAFI, M. Francesco Positano, responsable du groupe de travail du réseau de coordination mondiale au sein du Secrétariat du GAFI. La Plénière est informée ensuite sur les initiatives du GAFI et les travaux qu’il a réalisés depuis la dernière réunion plénière de MONEYVAL. Deux rapports d’évaluation mutuelle, ceux de la Belgique et de l’Australie, ont été adoptés à la réunion plénière du GAFI en février et seront publiés sous peu sur le site web public. Comme prévu, un examen des quatre premiers REM adoptés dans le cadre des évaluations du quatrième cycle doit être effectué à ce stade, concernant des questions procédurales et de fond. L’examen est de vaste portée et consiste notamment en : un examen horizontal ; des ajustements de certaines étapes procédurales, y compris des questions de comparaison pour savoir quelles notations sont appropriées dans différentes circonstances ; et des indications pour les pays sur la façon de prouver l’efficacité de leurs mesures. Le GAFI décide en outre de modifier le calendrier pour le processus d’évaluation mutuelle ; en particulier, trois projets de rapports seulement doivent être établis après les prochaines visites sur place pour laisser plus de temps aux pays évalués et aux examinateurs de présenter leurs commentaires. De plus, deux étapes du processus ont été fusionnées : la préparation de la note de cadrage et le programme de la visite sur place. Enfin, la Plénière est informée que plusieurs projets sont en cours, portant notamment sur : (i) la diminution des risques ; (ii) l’approche fondée sur le risque pour les prestataires de services de transfert de fonds et de valeurs ; et (iii) la protection du secteur non lucratif contre les pratiques abusives à des fins de financement du terrorisme. Le rapport sur les typologies concernant le financement de l’organisation terroriste EEIL a été publié ; le GAFI a décidé que ce rapport servirait de base à d’autres de ses travaux sur le financement du terrorisme.
77. **GIFCS** – Il est rappelé à la Plénière la nouvelle norme relative à la réglementation des prestataires de services aux sociétés et fiducies, adoptée par le GIFCS en septembre 2014. Les membres du GIFCS réalisent actuellement des autoévaluations à l’aune de cette norme. Le représentant du GIFCS informe la Plénière que le GIFCS a publié une déclaration sur la récupération des avoirs, qui lie la récupération effective des avoirs au cadre pour les bénéficiaires effectifs et la conservation des documents. Le GIFCS participe en outre au projet du GAFI sur la transparence des constructions juridiques. Enfin, la prochaine réunion du GIFCS, qui se tiendra à Londres fin avril 2015, traitera principalement, d’une part, du rôle des contrôleurs dans la conformité avec les sanctions financières ciblées, d’autre part, de la création éventuelle d’un cadre de suivi de la conformité avec les normes internationales.
78. **Banque mondiale** – La Banque mondiale informe la Plénière sur le projet d’assistance technique qu’elle mène dans des entités membres de MONEYVAL. Plus précisément, 20 membres de MONEYVAL se trouvent à différents stades de l’évaluation nationale des risques, et trois pays – l’Estonie, la Serbie et la Slovaquie – ont déjà conclu leurs évaluations. La Banque mondiale ajoute que l’Arménie a sollicité une assistance technique pour la partie sur l’inclusion financière de l’évaluation nationale des risques, qui sera la première de MONEYVAL à incorporer l’inclusion financière dans le modèle de risques. Par ailleurs, la Banque mondiale prend part à plusieurs projets sur les politiques à mener, parmi lesquels un projet mené avec le Groupe Egmont sur la coopération entre la CRF et les services répressifs et un projet conjoint avec le GAFI sur la diminution des risques.

Point 17 de l’ordre du jour – Informations communiquées sur les initiatives LBC/FT dans les Etats et territoires membres de MONEYVAL (tour de table)

79. Les représentants de l’Albanie, l’Arménie, l’Autriche, l’Azerbaïdjan, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l’Estonie, la Fédération de Russie, la France, la Hongrie, Israël, la Lettonie, le Liechtenstein, Monaco, la Moldova, le Saint-Siège, la Serbie, la République slovaque, l’Ukraine, Guernesey et Jersey informent la Plénière de leurs initiatives de LBC/FT.

Point 18 de l'ordre du jour – suivi du quatrième cycle : cinquième rapport de suivi accéléré de la République tchèque

80. A la suite de l'adoption du REM du quatrième cycle à la 35^e réunion plénière de MONEYVAL (avril 2011), la République tchèque a été placée sous suivi accéléré et il lui a été demandé de faire rapport à la Plénière en juillet 2012. Le pays a présenté des rapports de suivi aux 39^e et 43^e réunions plénières de MONEYVAL et a demandé de ne plus faire l'objet du suivi à la 44^e réunion plénière. Compte tenu des progrès limités en vue de remédier aux lacunes techniques recensées dans un certain nombre de recommandations essentielles et de recommandations clés du GAFI, la demande de la République tchèque de ne plus faire l'objet du suivi bisannuel n'a pas été acceptée par la Plénière. Il a été demandé à la République tchèque de faire rapport à la 45^e réunion plénière sur les progrès réalisés. Après examen des informations communiquées par le pays, il a été décidé à la 45^e réunion plénière que les progrès étaient insuffisants. Il a été demandé à nouveau à la République tchèque de faire rapport, à la 47^e réunion plénière, en avril 2015, afin de déterminer si des progrès suffisants ont été accomplis pour sortir du processus de suivi régulier.
81. La République tchèque n'a pas avancé clairement dans la résolution des problèmes techniques qui persistent depuis l'adoption du dernier rapport intérimaire à la 45^e réunion plénière de MONEYVAL, en septembre 2014. Les autorités indiquent que des projets d'amendements au Code pénal ont été élaborés pour combler les lacunes énoncées dans la Recommandation 1, la Recommandation 3 et la Recommandation spéciale II. Les amendements se trouvent à un stade avancé du processus parlementaire et devraient être adoptés et entrer en vigueur avant septembre 2015. L'absence de progrès pour remédier aux lacunes concernant les mesures préventives est attribuée principalement au fait que des amendements de fond ne seront apportés qu'une fois la 4^e directive anti-blanchiment de l'Union européenne adoptée.
82. Des progrès sont notés dans l'application effective de certaines recommandations du GAFI. En dépit des dysfonctionnements techniques actuels concernant l'infraction de blanchiment de capitaux et le système de confiscation, comme déjà indiqué dans le quatrième rapport intérimaire, le niveau de saisies et de confiscations a nettement augmenté ces dernières années. Le nombre d'inspections sur place dans certains secteurs financiers a augmenté et la nouvelle méthodologie fondée sur les risques a été adoptée, sachant que d'autres améliorations sont nécessaires.
83. Le Liechtenstein exprime sa vive inquiétude quant à l'absence de progrès de la République tchèque concernant deux recommandations essentielles (R. 1 et RS. II) et trois recommandations clés (R. 3, 23 et 35). Il propose d'inclure dans la décision de la Plénière une phrase recommandant aux autorités tchèques de remédier rapidement aux lacunes persistantes concernant les mesures préventives.

Décision prise :

84. La Plénière décide que la République tchèque devra faire rapport en septembre 2015. Elle décide en outre que si la République tchèque manque d'adopter les amendements au Code pénal et de remédier aux lacunes persistantes concernant les mesures préventives d'ici la prochaine réunion plénière, il lui sera recommandé de placer la République tchèque sous suivi renforcé et d'appliquer l'une des étapes dans le cadre des procédures de conformité renforcées.

Point 19 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : troisième rapport intérimaire de Malte

85. A la suite de l'adoption du REM du quatrième cycle à la 38^e réunion plénière, en avril 2012, Malte a été placée sous suivi régulier et il lui a été demandé de présenter un rapport de progrès en avril 2014. A ce titre, le Comité reconnaît que des progrès semblent avoir été réalisés concernant la mise en œuvre effective de la R. 13 et de la RS. IV, mais constate que, s'agissant des lacunes techniques, seuls des projets de lois ont été annoncés. Après la discussion en plénière, les autorités maltaises ont été invitées à soumettre un rapport de progrès intérimaire à la 46^e plénière, en décembre 2014, afin de montrer que des progrès sont en cours pour combler les lacunes

relevées. En décembre 2014, la Plénière a décidé que des progrès semblaient avoir été accomplis concernant l'application effective de la R. 13 et de la RS. IV. D'après les informations communiquées, le nouveau projet a été élaboré pour modifier à la fois la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le Code pénal, et adopté début 2015. Les autorités maltaises sont invitées à demander de sortir du suivi régulier en avril 2015 ou peu après.

86. Les autorités maltaises ne cherchent pas à sortir du processus de suivi à ce stade. Au lieu de cela, Malte présente un troisième rapport de suivi intérimaire au Secrétariat et convient de présenter un rapport complet à la 48^e réunion plénière. Comme prévu, Malte a adopté les amendements législatifs nécessaires, afin de traiter plus avant (en tout ou partie) les lacunes persistantes relevées dans le REM du quatrième cycle. Les amendements à la législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et au Code pénal sont entrés en vigueur en décembre 2014 et en février 2015. Une cellule spécialisée dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a été constituée au sein de l'Autorité des services financiers de Malte pour mener des examens de LBC/FT sur site au nom de la CARF concernant les structures agréées et réglementées par la MFSA. De plus, une loi a été introduite habilitant le Ministre de la Justice à créer, par la réglementation, un bureau dédié à la localisation, au gel et à la confiscation des biens acquis illégalement. D'autres améliorations ont été signalées concernant l'organisation d'une formation à la LBC/FT et la fourniture de conseils spécifiques pour des secteurs particuliers soumis aux obligations de LBC/FT.

Décision prise

87. La Plénière s'accorde sur le fait que le rapport de suivi de Malte et sa demande de retrait de la procédure de suivi régulier seront examinés en septembre 2015.

Point 20 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : premier rapport intérimaire de la Pologne

88. Le Secrétariat présente son analyse du premier rapport de suivi de la Pologne. Concernant l'incrimination du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le système de confiscation et de gel des avoirs du terrorisme, le Secrétariat souligne que plusieurs lacunes importantes d'ordre technique, recensées dans le REM du quatrième cycle, persistent. Concernant l'efficacité des poursuites et des condamnations pour blanchiment de capitaux, il est noté que le nombre de condamnations obtenues a augmenté globalement. Cela étant, la majorité des condamnations prononcées en 2014 concernaient des infractions sous-jacentes de nature fiscale. S'agissant de la mise en œuvre des mesures de saisie/gel et de confiscation, bien que le système de confiscation soit plus efficace depuis l'adoption du REM du quatrième cycle, en l'absence d'estimations ou d'informations sur le coût des infractions pénales signalées, il est difficile d'apprécier l'efficacité globale de ce système. Pour ce qui est du volet financier du rapport, il n'a pas été remédié à la grande majorité des dysfonctionnements techniques recensés, étant donné que les autorités attendent le texte définitif de la 4^e Directive. Pour ce qui est des mesures visant à rendre l'application des exigences de lutte contre le blanchiment de capitaux plus efficace, les autorités citent les programmes de formation proposés par la FSA et une communication écrite diffusée par la CRF auprès d'entités soumises à obligation. Concernant le système de signalement, les dysfonctionnements techniques recensés dans le REM du quatrième cycle n'ont pas été traités car les autorités attendent le texte définitif de la 4^e Directive.

89. La Plénière convient que les autorités polonaises doivent prendre des mesures pour veiller à ce que les infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ainsi que le système de confiscation et de gel des avoirs du terrorisme cadrent parfaitement avec les normes du GAFI et soient effectifs.

Décision prise

90. La Plénière demande à la Pologne de présenter un autre rapport de suivi intérimaire à la 49^e réunion plénière, qui se tiendra en décembre 2015, pour être assurée que la résolution des questions restantes est en bonne voie, surtout les dysfonctionnements juridiques relevés dans le cadre du REM du quatrième cycle.

Point 21 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : deuxième rapport intérimaire de la Géorgie

91. Après l'adoption du REM du quatrième cycle, la Géorgie a été placée sous suivi régulier, au titre duquel il lui a été demandé de faire rapport à la Plénière au bout de deux ans. Le premier rapport d'avancement a été adopté à la 45^e réunion plénière de MONEYVAL, en septembre 2014. A cette occasion, la Plénière a demandé à la Géorgie de présenter un rapport intérimaire de suivi à la 47^e réunion plénière, en avril 2015, étant donné que des progrès significatifs n'avaient été accomplis que pour l'une des principales recommandations formulées par le GAFI en 2003 (RS. II).
92. Nul doute désormais que les autorités géorgiennes ont progressé pour remédier aux dysfonctionnements relevés dans la Recommandation 5. La majorité des points d'action a été traitée grâce à l'introduction d'amendements essentiels à la législation, notamment en matière de LBC/FT. Des progrès ont été réalisés concernant la Recommandation 23. Deux points d'action recommandés ont été traités en totalité ; en outre, d'après les informations communiquées, des projets d'amendements traitent un autre point d'action. La question des critères d'aptitude et d'honorabilité et du contrôle des bureaux de change et des services de transfert de fonds est toujours en suspens.
93. Les autorités géorgiennes ont pris des mesures positives pour remédier aux dysfonctionnements identifiés dans le cadre de la RS. III, par la rédaction d'amendements supplémentaires au Code de procédure administrative. Cela étant, les autorités sont vivement encouragées à adopter les projets d'amendement dans les meilleurs délais afin de mettre en œuvre les recommandations formulées dans le REM du quatrième cycle. La Géorgie a remédié à la majorité des dysfonctionnements identifiés et des points d'action recommandés au titre de la Recommandation 26. Le nombre d'informations communiquées par le service de contrôle financier aux services répressifs a augmenté en 2013-2014 tout comme le nombre de demandes émanant d'institutions financières non bancaires d'informations complémentaires/de suivi. Cependant, aucune demande d'informations complémentaires n'a été adressée à des entreprises et professions non financières désignées. Bien que le service de contrôle financier de la Géorgie ait amélioré sa coopération au niveau international au cours des dernières années, les grandes difficultés sous-jacentes relevées dans la RS. V (ne portant pas sur le service de contrôle financier) persistent.

Décision prise :

94. La Plénière décide que la Géorgie devra faire rapport à la Plénière en septembre 2015, afin de déterminer si le pays peut sortir du processus de suivi régulier.

Points 22 et 23 de l'ordre du jour – Poursuite du séminaire sur la méthodologie d'évaluation de l'efficacité du GAFI

95. La Plénière entend plusieurs présentations du Secrétariat, d'experts scientifiques et de délégations sur la méthodologie du GAFI et les obligations de résultats immédiats 4, 9 et 10, portant essentiellement sur les aspects à prendre en compte pour démontrer l'efficacité dans le contexte du processus d'évaluation du 5^e cycle. Les présentations seront consultables sur le site restreint de MONEYVAL.

Point 24 de l'ordre du jour – Examen des réponses au questionnaire de MONEYVAL sur la diminution des risques et discussion sur les prochaines étapes

96. Le Secrétariat présente les résultats de l'enquête de MONEYVAL relative à la diminution des risques, mettant l'accent sur la mesure dans laquelle les Etats et territoires de MONEYVAL tiennent compte de la diminution des risques. Le niveau de diminution des risques dans les entités membres, les facteurs sous-jacents et les secteurs, produits et services les plus concernés sont décrits. Le Secrétariat propose que les autorités compétentes des pays et territoires membres de MONEYVAL continuent d'examiner cette question. La Plénière adopte le rapport.
97. Chypre remercie le Secrétariat de cette analyse et souligne que les conséquences de la diminution des risques peuvent en fait pousser les clients à se tourner vers des canaux moins

réglementés ou non réglementés et sont susceptibles de compromettre la mise en œuvre des principes d'inclusion financière. Chypre indique par ailleurs que la diminution des risques sera prise en compte dans son évaluation nationale des risques.

98. Le GAFI indique qu'il mène actuellement, de concert avec le FMI et la Banque mondiale, une étude sur la diminution des risques (ampleur et facteurs).

Décision prise

99. La Plénière convient que les autorités compétentes des pays membres de MONEYVAL devraient continuer d'examiner la question et que le projet de rapport de MONEYVAL sur la diminution des risques devrait être finalisé et adressé au Groupe d'élaboration stratégique du GAFI afin de contribuer à l'étude mondiale sur le sujet.

3^e jour : jeudi 16 avril 2015

Points 25 et 26 de l'ordre du jour – Discussion sur le projet de rapport du quatrième cycle concernant le Monténégro

100. La Plénière examine le projet de rapport d'évaluation du quatrième cycle concernant le Monténégro. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation, reconnaît les progrès accomplis par le Monténégro depuis l'évaluation du troisième cycle et donne un aperçu des principales conclusions du rapport. Les changements apportés au rapport compte tenu des points soulevés par le groupe d'examen ad hoc (Slovaquie) et les experts scientifiques lors de la réunion préliminaire avec les autorités monténégrines sont présentés. Les pays intervenants sont la Pologne (volet juridique), la Russie (volet financier) et la Roumanie (volet répressif).

Points importants soulevés

101. **Incrimination du blanchiment de capitaux (R. 1)** : la Fédération de Russie suggère que le point sur l'efficacité concernant la sous-utilisation des rapports de la CRF à des fins de poursuites pour blanchiment de capitaux soit supprimé, étant donné qu'il relève de la Recommandation 27. L'évaluateur explique que les deux recommandations abordent le sujet sous un angle différent ; il serait utile par conséquent de conserver ce point, malgré les éventuels recoupements. L'Azerbaïdjan et le GAFI soutiennent la position de la Fédération de Russie. L'expert en questions répressives (en l'absence de l'expert en questions juridiques) approuve le raisonnement de l'évaluateur et propose de reformuler le point afin de mettre l'accent surtout sur les résultats concernant l'obtention de condamnations. Le Secrétaire exécutif rappelle à la Plénière que cette lacune a déjà été relevée dans plusieurs rapports au titre des deux recommandations. Il est décidé de conserver le point en question, mais de le modifier, comme proposé par l'expert.
102. **Incrimination du financement du terrorisme (RS. II)** : l'expert propose de reformuler le libellé du premier point afin de clarifier que le dysfonctionnement identifié n'est pas le manque d'incrimination de certaines des infractions énoncées dans les conventions annexées à la Convention sur le financement du terrorisme, mais le fait que certains de ces actes ne soient pas considérés comme des actes de terrorisme aux fins de l'infraction de financement du terrorisme. L'évaluateur souscrit à la proposition ; le point est modifié en conséquence.
103. **Conventions internationales (R. 35)** : la Fédération de Russie conteste la notation LC de cette recommandation compte tenu des notations plus faibles attribuées à d'autres recommandations, qui nuisent à la qualité de la mise en œuvre de la R. 35. L'évaluateur précise que, comme l'a reconnu MONEYVAL précédemment, seules des lacunes techniques relevant d'autres recommandations peuvent se répercuter sur la notation de la R. 35. Les autres notations s'expliquant principalement par des lacunes en matière d'efficacité, l'équipe d'évaluation estime qu'il est justifié de conserver la notation LC.

104. **PPE (R. 6) :** le Monténégro conteste le quatrième facteur justifiant la notation. Les autorités monténégrines observent que les normes du GAFI ne prévoient pas de limite de temps pour considérer des personnes comme PPE ; par conséquent, le fait que les personnes qui n'exercent plus d'importantes fonctions publiques soient considérées comme des PPE pour une année supplémentaire seulement ne contredit pas les critères du GAFI. Les autorités expliquent que les entités chargées de faire rapport examineront la question dans le cadre de leurs activités de gestion des risques afin d'évaluer si une personne est PPE une fois le délai d'un an échu. L'équipe d'évaluation note que les normes prévoient une durée illimitée et propose que la Plénière étudie la question. La Banque mondiale insiste sur le fait que le point devrait être supprimé et que l'évaluation des risques passé ce délai relève de la pratique institutionnelle. La Pologne, le Liechtenstein, l'Autriche, la Bulgarie, la Fédération de Russie, la Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et l'expert en questions financières partagent l'avis de la Banque mondiale et se disent favorables à la suppression du point en question. Il est convenu, par conséquent, de supprimer ce point.
105. Ensuite, le Monténégro demande à la Plénière de réexaminer le troisième point concernant l'efficacité et la notation actuelle de PC pour passer à la notation supérieure LC. Les évaluateurs observent qu'il n'a pas été confirmé par le secteur privé lors de la visite sur site si l'autorisation de la haute direction est obtenue au moment de l'établissement de relations d'affaires ou au moment de la conduite d'opérations avec des PPE. La Pologne propose de supprimer le point en question, cette lacune étant prise en compte dans les aspects de conformité technique, et de supprimer le premier point concernant l'efficacité. L'équipe d'évaluation précise que les constatations se fondent sur les explications fournies lors de la visite sur place. Faute de soutien de la Plénière à la proposition, la notation reste inchangée.
106. **Devoir de vigilance à l'égard de la clientèle (R.5) :** le Monténégro propose de supprimer les troisième et quatrième points concernant l'efficacité, étant donné que les questions relatives aux lignes directrices devraient être prises en compte dans la Recommandation 25. Le Liechtenstein, la Fédération de Russie et la Pologne soutiennent la proposition du Monténégro. L'expert en questions financières et le GAFI estiment que les faits devraient être clairement énoncés dans le rapport. L'équipe d'évaluation précise que les mesures recommandées en la matière ne seront pas supprimées du rapport afin de refléter la situation. La Fédération de Russie demande des précisions sur les mesures prises par la Banque centrale du Monténégro pour assurer que toutes les Banques s'abstiennent d'établir des relations d'affaires si elles ne sont pas capables de respecter les conditions qu'impose le devoir de vigilance relatif à la clientèle. L'équipe d'évaluation propose de reformuler le point afin de préciser que les conditions ont trait aux bénéficiaires effectifs.
107. **Sanctions (R. 17) :** la Pologne demande des clarifications sur le dernier point concernant l'efficacité. L'équipe d'évaluation précise que les sanctions ne font pas l'objet de publicité et que la sanction n'est pas suffisamment vaste. La loi relative aux délits correctionnels traite de cet aspect, sachant que la publication est possible lorsque cela relève de l'intérêt général.
108. **Législation relative au secret professionnel (R. 4) :** la France demande des clarifications sur la réalisation de copies en vertu de la loi relative à la protection des données. Les autorités monténégrines précisent que cette loi ne proscrie pas la réalisation de copies, mais impose certaines conditions concernant les copies des documents concernés.
109. **Coopération nationale (R. 31) :** l'expert en questions financières demande des clarifications sur l'efficacité des travaux de la Commission nationale pour la mise en œuvre de la Stratégie de prévention et de répression du terrorisme, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Les autorités monténégrines notent que les membres de la Commission sont de hauts fonctionnaires issus de différentes instances gouvernementales et qu'une réunion avec la Commission et les évaluateurs n'a pu être organisée au moment de la visite sur place. L'équipe d'évaluation propose d'attirer l'attention, au premier point de la Recommandation 31, sur le fait que l'efficacité de la coopération à un niveau stratégique n'a pu être appréciée pleinement car l'équipe n'a pas eu la possibilité de rencontrer les membres de la Commission nationale. Le point en question est modifié.
110. **Contrôle (R. 23) :** le GAFI observe que le premier point de la Recommandation 23 pourrait

avoir un impact sur toutes les recommandations préventives si les activités financières ne sont pas toutes prises en compte dans le champ des dispositions de LBC/FT et ne sont pas interdites explicitement. L'équipe d'évaluation propose de tenir compte de cet élément dans la Recommandation 5 et de conserver le point de la Recommandation 23. Le Liechtenstein demande de préciser si un faible nombre de déclarations d'opérations suspectes peut être considéré comme un indicateur d'un faible niveau de contrôle par l'organisme de réglementation des valeurs mobilières. L'équipe d'évaluation explique que l'observation repose sur plusieurs facteurs, notamment que sur le fait que le contrôleur se concentre sur le contrôle prudentiel et non sur la LBC/FT.

111. **Statistiques (R. 32)** : l'expert en questions financières demande des précisions sur le nombre d'entités contrôlées. L'équipe d'évaluation convient d'ajouter un tableau contenant cette information.
112. **CRF (R. 26)** : la délégation monténégrine conteste le premier point, affirmant qu'il est d'usage que les institutions publiques soient tenues de fonder leurs demandes d'informations sur des motifs juridiques suffisants. L'évaluateur observe que le niveau de suspicion requis pour étayer la demande d'informations est excessivement élevé. La Banque mondiale attire l'attention sur l'inexactitude de la traduction et soutient la position du Monténégro, affirmant que la disposition incluse dans la législation monténégrine constitue le plus faible niveau de suspicion généralement prévu dans la législation. Le Monténégro ajoute dans ce contexte que la réception d'une déclaration d'opération suspecte est toujours une base suffisante pour établir la suspicion nécessaire. L'expert scientifique partage l'avis de l'évaluateur et maintient que les compétences de la CRF pour demander des informations ne devraient faire l'objet d'aucune restriction. Le Liechtenstein souligne que le fait de limiter les compétences de la CRF risquerait de compromettre la fourniture d'une assistance aux autorités étrangères à un stade initial, lorsque la suspicion ne repose pas encore sur des éléments solides. La Banque mondiale ajoute que si le système fonctionne correctement et est efficace dans la pratique, cela ne devrait pas être considéré comme une lacune. L'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Roumanie demandent des informations sur les implications pratiques de cette disposition et si elle a déjà causé des problèmes concrètement. La délégation monténégrine confirme que, dans aucun cas, cette disposition juridique n'a fait obstacle à l'exercice des fonctions de la CRF. Le Liechtenstein souligne que le plus important dans ce contexte n'est pas de savoir si la CRF a reçu des réponses à toutes les demandes qu'elle a envoyées, mais si elle a été capable de faire toutes les requêtes nécessaires dans l'exercice de ses fonctions. Le Secrétariat du GAFI estime que cette discussion est hautement théorique et est d'avis que le point ne devrait être conservé que si des problèmes pratiques ont été effectivement rencontrés ; si tel est le cas, le point devra être supprimé de la partie sur l'efficacité. La proposition du Monténégro de supprimer ce point est soutenue par la Bulgarie, le Secrétariat du GAFI, l'Albanie, la Croatie, Guernesey, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Slovénie, la Fédération de Russie et la Pologne. Il est conclu par conséquent qu'un niveau suffisant de soutien est atteint et que le point en question sera supprimé.
113. Le Monténégro demande par ailleurs la suppression du quatrième point concernant l'efficacité. Il reconnaît que la qualité des informations communiquées aux services répressifs par la CRF pourrait être améliorée, mais indique que le système est suffisamment effectif à l'heure actuelle pour maintenir ce point uniquement en tant que recommandation. L'Albanie soutient la suppression du point en question. La Banque mondiale souligne l'importance de cette lacune, mais estime qu'elle devrait faire l'objet d'une recommandation distincte afin de soulager la CRF de ce fardeau. L'Estonie partage l'avis de la Banque mondiale et demande si les normes du GAFI couvrent la question. La Lituanie et la Bulgarie soutiennent également l'avis de la Banque mondiale. Le Liechtenstein estime que cette lacune est liée à la CRF et aux services répressifs et qu'elle devrait être traitée comme telle. Le GAFI soutient l'avis du Liechtenstein, en mettant l'accent sur l'importance de la question ; il confirme qu'elle ne figure pas explicitement dans les recommandations du GAFI. L'Albanie propose de supprimer le point relevant du critère 32.1. La Croatie soutient cette proposition. La France et la République slovaque partagent l'avis de conserver le point au titre de la R. 26, mais proposent de reformuler le libellé de ce point. L'Azerbaïdjan et les Etats-Unis approuvent la proposition de la France et de la République slovaque. L'expert souligne que le retour d'information est essentiel pour évaluer les travaux de la CRF. Le Monténégro et l'évaluateur précisent que la CRF reçoit des informations statistiques globales en retour mais non qualitatives pour des cas individuels. La Bosnie-Herzégovine et

l'Estonie considèrent que la question devrait être soulevée au titre de la R. 31. La Lituanie rappelle que la CRF devrait s'efforcer d'évaluer la qualité de ses travaux. Aucun consensus n'ayant été atteint, le point reste inchangé.

114. L'Albanie propose de déplacer le deuxième point relevant de la R. 26 à la R. 30 compte tenu des changements apportés au libellé de ce point lors de la réunion préliminaire. Les évaluateurs approuvent cette proposition.
115. Compte tenu du nombre de modifications apportées à la R. 26, la délégation monténégrine demande à la Plénière d'étudier la possibilité d'élever la notation, pour la faire passer à LC. L'équipe d'évaluation attire l'attention dans ce contexte sur le fait que la notation LC devrait être accordée uniquement lorsque des dysfonctionnements mineurs sont relevés, ce qui, selon eux, n'est pas le cas ici, en particulier s'agissant des questions d'efficacité. L'Azerbaïdjan, l'Albanie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Fédération de Russie et la Croatie soutiennent la proposition du Monténégro d'élever la notation, pour la faire passer à LC. La France et les Etats-Unis s'opposent à l'amélioration de la note. Compte tenu de l'absence de consensus clair, la notation PC est conservée.
116. **Déclaration d'opérations suspectes (R. 13) :** l'Andorre et la Hongrie demandent un complément d'informations sur le deuxième point. L'évaluateur apporte des précisions ; le libellé du point est modifié de sorte à présenter plus précisément la question évoquée.
117. **Autres formes de coopération (R. 40) :** l'expert scientifique propose de supprimer le premier point afin de tenir compte des changements apportés au corps du rapport lors de la réunion préliminaire. Les évaluateurs approuvent cette proposition.

Décision prise

118. A l'issue des discussions, la Plénière décide de modifier le projet de rapport et le résumé afin de tenir compte des clarifications apportées par les délégations et des modifications énoncées dans le document de travail. La Plénière adopte le résumé et le rapport d'évaluation du quatrième cycle concernant le Monténégro, avec les modifications approuvées et sous réserve des modifications rédactionnelles correspondantes. Le résumé et le rapport tels qu'adoptés feront automatique l'objet d'une publication, conformément aux Règles de procédure révisées.
119. Le Monténégro ayant reçu la notation PC ou NC pour 13 recommandations essentielles et recommandations clés, il est placé sous procédure de suivi renforcée, conformément à la règle 13 des Règles de procédure révisées. De plus, la Plénière décide d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcées. Il est demandé au Monténégro de faire rapport à la Plénière en avril 2016.

Point 27 de l'ordre du jour – Discussion approfondie (si nécessaire) sur les prochaines étapes à appliquer dans le cadre des procédures de conformité renforcée en Bosnie-Herzégovine

120. Voir au point 7 de l'ordre du jour.

4^e jour : vendredi 17 avril 2015

Point 28 de l'ordre du jour – Suivi du quatrième cycle : premier rapport bisannuel de la Slovénie

121. Il n'est pas prévu dans les règles de procédure que le Secrétariat analyse un rapport bisannuel. La Slovénie est invitée à donner un bref aperçu des nouvelles mesures adoptées pour combler les lacunes identifiées en lien avec les recommandations notées PC dans le REM du quatrième cycle de la Slovénie.
122. Le rapport bisannuel est soumis à l'examen de la Plénière, avec l'assistance du pays rapporteur (Monaco), qui appelle un certain nombre de clarifications. Le Liechtenstein demande

des clarifications sur les infractions sous-jacentes pour le blanchiment de capitaux.

Décision prise

123. Comme décidé à la 46^e réunion plénière (Strasbourg, 8-12 décembre 2014), les procédures de suivi bisannuel des Etats et territoires membres de MONEYVAL dans le cadre du quatrième cycle doivent prendre fin un an avant le cinquième cycle d'évaluation.

Point 29 de l'ordre du jour – Programme de régularisation fiscale volontaire

Malte

124. Le Président précise que le programme a été finalisé et que Malte fera le point oralement sur la situation, mais qu'aucune analyse du Secrétariat n'a été effectuée à cet égard.

125. Des informations actualisées sont communiquées à la Plénière concernant le programme de régularisation fiscale volontaire de Malte.

Décision prise

126. Il est décidé que les autorités maltaises devraient continuer d'informer la Plénière sur tout développement futur du programme de régularisation fiscale volontaire de Malte dans le cadre du tour de table de MONEYVAL.

Point 30 de l'ordre du jour – Travaux sur les typologies

30.1 Discussion et adoption d'un projet de rapport sur le blanchiment de capitaux par le crime organisé

127. Le Secrétariat propose d'adopter le rapport finalisé relatif aux typologies en matière de blanchiment des produits du crime organisé. Aucune question n'étant posée par les délégations sur le sujet, la Plénière adopte le rapport.

30.2 Travaux futurs sur les typologies

128. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière que le GAFI a débuté un projet de typologies sur la transparence des bénéficiaires effectifs et les risques connexes. Le projet devrait rassembler des études de cas particulières sur l'utilisation malveillante des fiducies/constructions juridiques et la participation à des programmes complexes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le Secrétaire exécutif propose à la Plénière de fixer un nouveau délai de retour pour les réponses.

129. Le GAFI donne plus de précisions sur le projet et informe la Plénière qu'il souhaite recevoir les réponses non seulement des pays qui reconnaissent les fiducies mais aussi de tous les pays membres de MONEYVAL qui traitent de l'utilisation malveillante de fiducies à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Le GAFI propose un délai de deux semaines pour le retour des réponses. Le Liechtenstein indique que ce délai est suffisant et informe que le pays va présenter un cas complexe d'utilisation malveillante de fiducies à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Décision prise

130. Le Secrétaire exécutif demande au GAFI d'adresser au Secrétariat une brève description du projet indiquant spécifiquement l'objet et le contexte du projet et informe qu'à réception de la description du projet, une notification formelle sera distribuée aux pays et territoires membres de MONEYVAL, qui devront remplir le masque et fournir des exemples. La Plénière fixe un délai de deux semaines pour la transmission des réponses.

30.3 Travail sur les typologies dans d'autres enceintes

131. Le GAFI informe brièvement la Plénière sur les travaux en cours concernant les typologies, y compris les travaux effectués pour le rapport sur le financement de l'EEIL. Le GAFI informe également de son intention d'entreprendre un projet approfondi sur le financement du terrorisme et qu'il travaille actuellement sur la note conceptuelle à présenter à sa réunion plénière de juin 2015. Par ailleurs, d'après les informations communiquées, deux projets sont en cours : l'un sur le trafic illicite de l'or ; l'autre, mené conjointement avec le GAFIMOAN, sur les passeurs de fonds.
132. Le GAFI signale que le groupe de travail sur les risques, les tendances et les méthodes procède actuellement à une révision des évaluations nationales des risques au sein des réunions du groupe et informe que les pays désireux de présenter des exposés et de partager leur expérience avec d'autres pays sont les bienvenus.

Point 31 de l'ordre du jour – Groupe d'examen ad hoc et intervenants pour la prochaine réunion plénière

133. La Plénière prend note des délégations prenant part au groupe d'examen ad hoc et des intervenants pour le projet de rapport d'évaluation mutuelle sur les Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey et de Jersey et sur la Bosnie-Herzégovine pour la prochaine réunion plénière.

Point 32 de l'ordre du jour – Représentation future à des réunions du GAFI

134. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière que les représentants de la Pologne et du Liechtenstein rejoindront la délégation de MONEYVAL à la prochaine réunion plénière du GAFI, qui se tiendra en juin à Brisbane, en Australie. D'autres délégations sont invitées à se manifester si elles souhaitent participer à la réunion. L'Arménie demande des informations sur l'ordre du jour de la réunion afin de réfléchir plus avant à la question.

Point 33 de l'ordre du jour – Ressources humaines et financières

135. Rappelant le discours d'ouverture de M. Jan Kleijssen, le Secrétaire exécutif encourage les délégations à proposer des candidats aux cinq postes d'agents nationaux détachés au Secrétariat. La date limite du 20 avril 2015 est également rappelée à la Plénière.
136. La Plénière entend un compte rendu sur les effectifs. Depuis la dernière plénière, Mme Irina Talianu a réussi le concours du Conseil de l'Europe et travaille actuellement à la cellule de lutte contre la criminalité économique. Le Secrétaire exécutif félicite Mme Irina Talianu de son nouveau poste et la remercie de sa précieuse contribution aux travaux de MONEYVAL. Il félicite également M. Michael Stellini d'avoir réussi le concours du Conseil de l'Europe et informe la Plénière qu'il est désormais le chef de la cellule de suivi, de formation et de typologie en matière de LAB/CFT.

Point 34 de l'ordre du jour – Divers

137. Le Secrétaire exécutif attire l'attention de la Plénière sur l'importance de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la Stratégie du Conseil de l'Europe en la matière, qui a été diffusée à la réunion. Il informe la Plénière que MONEYVAL devrait étudier la possibilité de nommer un ou une rapporteur(e) sur l'égalité entre les femmes et les hommes et que des discussions approfondies sont nécessaires pour définir le rôle de ce ou cette rapporteur(e) à MONEYVAL. A ce titre, la Plénière note que le GRECO a nommé une rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes afin de déterminer s'il existe une dimension de genre dans la lutte contre la corruption. La rapporteure du GRECO sera invitée à présenter brièvement le sujet à la prochaine réunion plénière de MONEYVAL. Le Secrétaire exécutif demande aux délégations qu'elles communiquent toute suggestion ou commentaire à cet égard, et qu'elles proposent des candidats à cette fonction.

138. Enfin, le Secrétaire exécutif félicite Mme Daina Vasermane de ses nouvelles fonctions au FMI et la remercie de sa participation active aux travaux de MONEYVAL, en tant que membre de la délégation lettone et qu'évaluatrice financière.

ANNEXE I – Ordre du jour

Day 1: Tuesday 14 April 2015 / 1^{er} jour : mardi 14 avril 2015

Morning 9h30 / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9h30 by Jan Kleijssen, Director of Information Society and Action against Crime / Ouverture de la réunion plénière à 9h30 par Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chairman / Informations communiquées par le Président**
4. **Global data exercise to ascertain the level of preparedness of states and territories to deal with terrorist financing and terrorism / Exercice de mise en pratique globale pour vérifier le niveau de préparation des états et territoires en matière de financement du terrorisme et de terrorisme**
5. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
 - 5.1 **Calendar of activities 2015 / Calendrier des activités en 2015**
 - 5.2 **MONEYVAL evaluator training / Séminaire de formation des évaluateurs de MONEYVAL**
 - 5.3 **Report from the Secretariat on February FATF meeting / Rapport du Secrétariat sur la réunion de février du GAFI**
 - 5.4 **Annual Report to the Committee of Ministers / Rapport Annuel pour le Comité des Ministres**
 - 5.5 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
6. **Report on actions taken by MONEYVAL States and territories on the implementation of UNSCR 2161 (2014) and 2170 (2014) and discussion on UNSCR 2199 (2015) (12 February) / Rapport sur les actions prises par les Etats et territoires de MONEYVAL sur l'implémentation des Résolutions RESNU 2161 (2014) et 2170(2014) et discussion sur le RESNU 2199 (2015) (12 février)**
 - 6.1 **Intervention by Mr Alexander Evans (UNSCR 1267 Committee) / Intervention de M. Alexander Evans (du Comité RESNU 1267)**
 - 6.2 **Information by MONEYVAL States and territories on nominations made by them of persons for listing by the United Nations Security Council 1267 Committee and on their legal capacities to prevent terrorists from benefiting directly from ransom payments / Information des Etats et territoires de MONEYVAL sur leurs nominations de personnes concernant le listing du Comité 1267 du Conseil de Sécurité des Nations unies et leurs capacités juridiques à empêcher les terroristes de profiter directement des paiements de rançons**
 - 6.3 **Next steps / Prochaines étapes**
7. **Compliance Enhancing Procedures: Bosnia and Herzegovina / Procédures de conformité renforcée de la Bosnie-Herzégovine**
 - 7.1 **Action taken by MONEYVAL States and territories under the revised Public Statement of 12 December 2014 / Action prise par les Etats et territoires de MONEYVAL au titre de la déclaration publique révisée du 12 décembre 2014**
 - 7.2 **Report from Bosnia and Herzegovina under step 3 of the Compliance Enhancing Procedures / Rapport de la Bosnie-Herzégovine au titre de l'étape 3 des Procédures de conformité renforcée**

- 7.3 **Discussion, as necessary, on further action to be taken under MONEYVAL Compliance Enhancing Procedures / Discussion, le cas échéant, relative aux actions futures dans le cadre des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL**
8. **Compliance Enhancing Procedures: Lithuania / Procédures de conformité renforcée de la Lituanie**
- 8.1 **Report from Lithuania under step 1 of the Compliance Enhancing Procedures and 4th round 4th interim follow up report / Rapport de la Lituanie au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée et 4^{ème} rapport de suivi intermédiaire du 4^{ème} cycle**
- 8.2 **Discussion, as necessary, on further action to be taken under MONEYVAL Compliance Enhancing Procedures / Discussion, le cas échéant, relative aux actions futures dans le cadre des procédures de conformité renforcée de MONEYVAL**
9. **Follow up by Andorra / Procédures de suivi d'Andorre**
- 9.1 **Special Report from Andorra on actions taken in response to the "Notice of Finding" under s.311 of the PATRIOT Act (2001) by the US Treasury / Rapport Spécial d'Andorre sur les actions prises par Andorre en réponse à "l'Avis de proposition de réglementation" émis par le Trésor américain en vertu de l'article 311 du PATRIOT Act (2001)**
- 9.2 **Fourth round follow up: second interim report from Andorra / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : deuxième rapport de suivi intermédiaire d'Andorre**
10. **Process for discussions of draft 5th round reports in MONEYVAL – Bureau proposals / Processus de discussions des projets de rapports MONEYVAL du 5^{ème} cycle – propositions du Bureau**
11. **Review Groups for the 5th round / Groupes d'examen pour le 5^{ème} cycle**
12. **Report on MONEYVAL attendance at FATF private sector consultative forum, March 2015 / Rapport sur la participation de MONEYVAL au forum consultatif du secteur privé du GAFI, mars 2015**
Afternoon 14h30 / après-midi 14h30
13. **4th round follow up: application by San Marino to be removed from regular follow up / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : demande de Saint-Marin de sortir de la procédure de suivi régulier**
14. **4th round follow up: first expedited follow up report of the "former Yugoslav Republic of Macedonia" / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : premier rapport de suivi accéléré de "l'ex-République Yougoslave de Macédoine"**
15. **Information from the European Union / Information de l'Union européenne**
- 15.1 **European Commission / Commission européenne**
- 15.2 **Secretariat General / Secrétariat Général**
16. **Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions**
- 16.1 **Council of Europe Development Bank / Banque de Développement du Conseil de l'Europe**
- 16.2 **EBRD / BERD**
- 16.3 **Egmont Group / Groupe Egmont**
- 16.4 **Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**
- 16.5 **FATF / GAFI**
- 16.6 **GIFCS / GSCFI**

- 16.7 IMF / FMI
- 16.8 OSCE
- 16.9 UNODC
- 16.10 World Bank / Banque Mondiale

17. Information on AML/CFT initiatives in MONEYVAL States and territories (tour de table) / Informations sur les initiatives LAB/CFT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table)

Day 2: Wednesday 15 April 2015 / 2^{ème} jour : mercredi 15 avril 2015

Morning 9h30 / matin 9h30

- 18. **4th round follow up: fifth expedited follow up report of the Czech Republic / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : cinquième rapport de suivi accéléré de la République Tchèque**
- 19. **Fourth round follow up: third interim report from Malta / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : troisième rapport de suivi intermédiaire de Malte**
- 20. **Fourth round follow up: first interim report from Poland / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : premier rapport de suivi intermédiaire de la Pologne**
- 21. **Fourth round follow up: second interim report from Georgia / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : deuxième rapport de suivi intermédiaire de la Géorgie**
- 22. **Continuation of the Seminar on the FATF Effectiveness Methodology / Suite du séminaire sur la Méthodologie d'efficacité du GAFI**
 - 22.1 **Immediate Outcome 9 / Résultat immédiat 9**
 - 22.2 **Immediate Outcome 10 / Résultat immédiat 10**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 23. **Continuation of the Seminar on the FATF Effectiveness Methodology / Suite du séminaire sur la Méthodologie d'efficacité du GAFI**
 - 23.1 **Immediate Outcome 4 / Résultat immédiat 4**
- 24. **Review of the responses to the MONEYVAL questionnaire on de-risking and discussion of next steps / Examen des réponses au questionnaire de MONEYVAL concernant le phénomène de de-risking (diminution excessive des règles) et discussion sur la suite à donner**

Day 3: Thursday 16 April 2015 / 3^{ème} jour : jeudi 16 avril 2015

Morning 9h30 / matin 9h30

- 25. **Discussion of the draft 4th round report on Montenegro / Discussion sur le projet de rapport du 4^{ème} cycle du Monténégro**

Afternoon 14h30 / après-midi 14h30

- 26. **Continuation on the draft 4th round report on Montenegro / Suite de la discussion sur le projet de rapport de 4^{ème} cycle du Monténégro**
- 27. **Further discussion (if required) on next steps under Compliance Enhancing Procedures in Bosnia and Herzegovina / Discussion (si nécessaire) sur les étapes suivantes dans le cadre des Procédures de conformité renforcée en Bosnie Herzégovine**

Morning 9h30 / matin 9h30

- 28. Fourth round follow up: first biennial update Slovenia / Procédures de suivi du 4^{ème} cycle : premier rapport d'actualisation biennale de la Slovénie**
- 29. Voluntary Tax Compliance Schemes / Systèmes de régularisation fiscale volontaire**
 - 29.1 Malta / Malte**
- 30. Typologies work / Travaux sur les typologies**
 - 30.1 Discussion and adoption of draft report on money laundering by organised crime / discussion et adoption du projet de rapport sur le blanchiment de capitaux par le crime organisé**
 - 30.2 Ongoing typologies work / Travaux en cours sur les typologies**
 - 30.3 Typologies work in other fora / Travaux de typologies dans les autres institutions**
- 31. Ad Hoc Review Group of Experts for the next plenary and intervenors for next plenary / Groupe d'examen ad hoc d'experts pour la prochaine réunion plénière et les intervenants pour la prochaine réunion plénière**
- 32. Future representation in FATF meetings / Représentations futures dans les réunions du GAFI**
- 33. Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
- 34. Miscellaneous / Divers**

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Genti GAZHELI

HEAD OF DELEGATION

Director, Directorate for the Prevention of Money Laundering

Blv. National Martyrs, No 3, TIRANA, Albania

ggazheli@fint.gov.al

Mr Dritan RRESHKA

law enforcement

Prosecutor, General Prosecutor's Office

Mob: +355 69 41 13 128

dreshka@pp.gov.al

Ms. Mirjana GOXHARAJ

financial

Head of Compliance Unit, Bank of Albania

mgoxharaj@bankofalbania.org

Mrs Liljana KACI

legal

Specialist, General Directorate of Codification, Ministry of Justice

Bulevardi "Zogu I", TIRANA, Albania

Tel: +355 42 259-388/89/90/91/92 Ext: 711-47

Mobile: +355 68 62 68 026

Liljana.Kaci@drejtesia.gov.al

Ms Adela ZEZA

legal

Director of Legal and Foreign Relations Department, Directorate for the Prevention of Money Laundering, Blv. National Martyrs, No 3, TIRANA, Albania

azeza@fint.gov.al

Mr Agim MUSLIA

financial

Director of Compliance and IT Department, Directorate for the Prevention of Money Laundering

Blv. National Martyrs, No 3, TIRANA, Albania

Tel: +355 42 232 660

Mob: + 355 694112049

Fax : + 355 2 244 602

amulsia@fint.gov.al

ANDORRA / ANDORRE

Mr Carles FIÑANA PIFARRÉ

financial

Chef de la CRF (Centre du Renseignement Financier)

Directeur de l'Unité d'Intelligence Financière, Ministère de la Présidence,

Calle Prat de la Creu 8, Edifici Le Mans, despatx 402, AND - 500 ANDORRA-LA-VELLA

Tel. +376 806 730

upb@andorra.ad

Ms Tanjit SANDHU KAUR

legal/financial

Responsible of the Supervision Division,

Financial Intelligence Unit Principality of Andorra UFIAND

C/ Prat de la Creu 8, Edifici Le Mans, AND - 500 ANDORRA LA VELLA

Tel. +376 (806) 730 / Fax +376 (828) 842

upb@andorra.ad

Mr Borja AGUADO DELGADO

legal

Expert juridique

Mme Maria COSAN

financial

Directrice de l'INAF (Institut Nacional Andorrà de Finances)

Mr Alfons ALBERCA
Fiscal General

Mr Luis VIÑUALES
Lawyer

ARMENIA / ARMENIE

Mr Edgar SARGSYAN *financial*
HEAD OF DELEGATION
Head, Analysis Department, Financial Monitoring Center
Central Bank of Armenia , 6 V. Sargsyan Street, YEREVAN 0010, Armenia
edgar.sargsyan@fmc.am; info@fmc.am

Ms Ani MELKONYAN *law enforcement*
Expert, International Relations Department, Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia
ani.melkonyan@fmc.am

Ms Arpi HARUTYUNYAN *legal*
Leading specialist, Judicial Commissions Division, International Legal Department
Ministry of Justice, YEREVAN, Armenia
arpi.s.harutyunyan@gmail.com

Ms Tatevik NERKARARYAN *legal*
LEGAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Methodologist-legal advisor, Legal Compliance Division, Financial Monitoring Center
tatevik.nerkararyan@fmc.am

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr Stefan WIESER
AML/CFT Policy Advisor
Federal Ministry of Finance, Unit III/4, Financial Markets and Financial Markets Supervision,
Johannessgasse 5, 1010 WIEN
tel: +43 1 514 33 – 503109, fax: +43 1 514 33 - 5903109
Stefan.wieser@bmf.at

Mr Martin ERHOLD
FMA Österreichische Finanzmarktaufsicht (Austrian Financial Market Authority)
Martin.erhold@fma.gv.at

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Rufat ASLANLI
HEAD OF DELEGATION
Chairman of the State Committee for Securities
19, Bul-Bul avenue, AZ - 1000 BAKU, Azerbaijan
Fax (+994 12) 5982559
rasanly@scs.gov.az; elmar.isayev@scs.gov.az

Mr Adishirin GASIMOV *financial*
Director of the Financial Monitoring Service
elmar.isayev@scs.gov.az

Mr Nurlan BABAYEV
Head of Legal and Methodology Department, Financial Monitoring Service under the Central Bank of
the Republic of Azerbaijan
40 Bul-bul Avenue, AZ1014, BAKU, Azerbaijan
Fax: (+994 12) 493 03 88
elmar.isayev@scs.gov.az; Nurlan.Babayev@fiu.az

Mr Fuad ALIYEV
Head of Department, Financial Monitoring Service
fuad.aliyev@fiu.az

Mr Javid NASIRLI
First Secretary, International Security Department, Ministry of Foreign Affairs
Tel.: + 994 12 596 93 44; Mob.: + 994 50 305 10 16; Fax: + 994 12 492 55 65
j_nasirli@mfa.gov.az; javidaz@hotmail.com

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mrs Damirka MIOČ
HEAD OF DELEGATION
Head of the Analytical Section
Financial Intelligence Department, State Investigation and Protection Agency (FID/SIPA)
Istocno, SARAJEVO, Bosnia and Herzegovina
Fax: + 387 57 32 62 64
dmioc@sipa.gov.ba

Mrs Sanela LATIĆ *legal*
Head of Department for Cooperation with Domestic and International Judicial Bodies and Comparative Law, Ministry of Justice of Bosnia and Herzegovina, SARAJEVO
Fax: +387 33 22 35 04
s.latic@mpr.gov.ba

Mr Samir OMERHODŽIĆ *financial*
Director, Insurance Agency of Bosnia and Herzegovina,
Ul. Obala Kulina Bana 4/11, 71000 SARAJEVO
Tel: +387 33 554 795 Fax:+387 33 554 796
samir.omerhodzic@azobih.gov.ba

BULGARIA / BULGARIE

Mr Evgeni EVGENIEV *financial*
HEAD OF DELEGATION
Head of International Information Exchange Sector, Financial Intelligence Unit,
State Agency National Security (FID-SANS), Slavyanska Street 4, BG – 1040 SOFIA, Bulgaria
Tel. +359 2 9859 2800 Fax +359 2 9817 873
fid@dans.bg

Mr Nedko KRUMOV *law enforcement*
FID-SANS
Slavyanska Street 4, BG – SOFIA, Bulgaria
Tel: +359 (885) 863 852
fid@dans.bg

Mrs Marieta TOSHEVA *legal*
Chief expert, International Legal Cooperation and European Affairs Directorate
Ministry of Justice, SOFIA, Bulgaria
Tel: +359 2 92 37 442
M_Tosheva@justice.government.bg

CROATIA / CROATIE

Mr Tomislav SERTIĆ
ACTING HEAD OF DELEGATION
Head of Department for Interinstitutional and International Cooperation
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance, ZAGREB, Croatia
Tel: (385 1) 6345-450, Fax: (385 1) 6345-452
tomislav.sertic@mfin.hr

Ms Sani LJUBIČIĆ *legal*
District Attorney, District Attorney's Office
Savska 41/4, 10000 ZAGREB, Croatia
Tel: (385 1) 6003166 Fax: (385 1) 6177671
sani.ljubicic@uskok.dorh.hr

Mr Davor GRGUREVIĆ *law enforcement*
Service for Economic Crime and Corruption, Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime, Ministry of the Interior
Tel +38513788730 Fax + 38513788251
dgrgurevic@mup.hr

Ms Marcela KIR *financial*
Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,
Trg hrvatskih velikana 3, 10000 ZAGREB, Croatia
Tel +38514564630 Fax + 38514564588
Marcela.kir@hnb.hr

CYPRUS / CHYPRE

Mrs Elena PANAYIOTOU *legal*
Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)
1403 NICOSIA, Cyprus
Tel: 22889100 Fax: 22665080
mokas@mokas.law.gov.cy

Mr Marios NEOPTOLEMOU *financial*
Central Bank of Cyprus

Mr Iacovos MICHAEL *law enforcement*
Member of the Unit for Combating Money Laundering (MOKAS – FIU)

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr Jaroslav VANEK *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
International Division, Financial Analytical Unit of the Ministry of Finance
jaroslav.vanek@mfcz.cz

Mr Rene KURKA *financial*
International Division, the Czech National Bank
rene.kurka@cnb.cz

Mr Stanislav POTOCZEK *legal*
International Division, Supreme Prosecutors' Office
potoczek@nsz.bm.justice.cz

ESTONIA / ESTONIE

Ms Veronika METS *financial*
HEAD OF DELEGATION
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department, Ministry of Finance of Estonia
Suur-Ameerika 1, 15006 TALLINN, Estonia
Tel: +372 611 3169
veronica.mets@fin.ee

Mr Aivar PAUL *legal*
Head of Financial Intelligence Unit
Tel: +372 6123838
aivart.paul@politsei.ee

Ms Tuuli PLOOM *law enforcement*
Advisor, Penal Law and Procedure Division, Criminal Policy Department
Ministry of Justice of the Republic of Estonia
Tõnismägi 5a, 15191 TALLINN, Estonia
Tel: + 37258048608
tuuli.ploom@just.ee

FRANCE

M. Jérémy GIGLIONE
Adjoint au Chef du bureau investissement, criminalité financière et sanctions
Direction Générale du Trésor, Ministère des Finances et des comptes publics
139 rue de Bercy – Teledoc 651 – 75572 Paris Cedex 12, France
Tel: 33 (0)1 44 87 73 72
jeremy.giglione@dgtresor.gouv.fr

Mr Franck OEHLERT *legal*
Legal expert, AML CFT and Internal control Law Division, Prudential Supervisory Authority
61, rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 9 France
TEL : + 33 1.42.92.58.32 FAX : +33 1.42.92.66.23
franck.ohlert@acp-banque-france.fr

Mme Solène ROCHEFORT
Chargée de mission, TRACFIN
10 rue Auguste Blanqui, 93186 MONTREUIL, France
Tel : + 33 1 57 53 27 82 Fax : + 33 1 57 53 27 27
solene.rochefort@finances.gouv.fr

GEORGIA / GEORGIE

Mr Mikheil ROINISHVILI *financial*
ACTING HEAD OF DELEGATION
Head of Financial Monitoring Service of Georgia
2 Sanapiro str., 0105 TBILISI, Georgia
Tel +995 32 2296602
gtevdorashvili@fms.gov.ge

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI *financial*
Head of Division of Methodology, International Relations and Legal Affairs
Financial Monitoring Service of Georgia
2 Sanapiro str., 0105 TBILISI, Georgia
mnarindoshvili@fms.gov.ge

Mr George DZIGUASHVILI *legal*
Senior Legal Advisor, National Bank of Georgia

Mr. Revaz BAGASHVILI *law enforcement*
Head of the AML Investigations Unit, Chief Prosecutor's Office of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI *law enforcement*
Prosecutor, International Relations Division, Legal Support Department Head
Chief Prosecutor's Office of Georgia

Ms Tamar GODERZISHVILI
FINANCIAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Deputy Head of Anti-Money Laundering Department, Bank of Georgia
29a Gagarini street, 0160 TBILISI, Georgia
tamog1982@yahoo.com

HOLY SEE / SAINT SIEGE

Msgr Paolo RUDELLI
HEAD OF DELEGATION
Permanent Observer to the Council of Europe

Msgr Ignazio CEFFALIA
Secretary of the Permanent Observer Mission to the Council of Europe

Rev Fr Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA
Official of the Secretariat of State

Mr Tommaso DI RUZZA
Director, Financial Intelligence Authority

Mr Roberto ZANNOTTI
Adjunct Promoter of Justice of the Tribunal of the Vatican City State

HUNGARY / HONGRIE

Ms Zsofia PAPP *legal*
HEAD OF DELEGATION
Senior Legal Expert, Department for International Finance, Ministry for National Economy
Jozsef nador ter 2-4, H – 1051 BUDAPEST, Hungary
Tel.+36 1 79 51849 Fax +36 1 79 50327
zsofia.papp@ngm.gov.hu

Mr Balázs GARAMVÖLGYI *law enforcement*
Public Prosecutor, Department for International and European Affairs
Office of the Prosecutor General of Hungary
Markó utca 16, H-1055 BUDAPEST, Hungary
Tel. +36 1 354 5709/5730
garamvolgyi.balazs@mku.hu

Mr Gábor SIMONKA *financial*
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit, Central Office
National Tax and Customs Administration
Husztí út 42, Postbox 307, H - 1033 BUDAPEST
Tel. +36 1 4309 480 Fax +36 1 4309 305
simonka.gabor@nav.gov.hu

Mr Peter STEINER
Senior Integrity Expert, Special Competences Department, Methodology Directorate
The Central Bank of Hungary
Krisztina krt. 39., H – 1013 BUDAPEST, Hungary
Tel +36 1 489 9215
steiner@mn.hu

ISRAEL / ISRAËL

Ms Tamar WALDMAN, Adv. *legal*
Assistant to the Legal Counsel, Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority
(IMPA), 125 Menachem Begin Rd., P.O.B 7330, TEL AVIV 61072
Tel: 972-3-7632434 Fax: 972-3-7632430 Mobile: 972-544653462
tamarw@justice.gov.il

Mr Yehuda SHAFFER
LEGAL EVALUATOR FOR MONTENEGRO
Deputy State Attorney
Ministry of Justice, JERUSALEM, Israel
YehudaS@justice.gov.il

LATVIA / LETTONIE

Mr Viesturs BURKANS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Head of the Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity
Prosecutor's Office of Latvia Republic, Kalpaka bulvari, RIGA, LV-1801, Latvia
Tel: 67 044400 Fax: 67 044449
Viesturs.burkans@kd.gov.lv

Ms Indra GRATKOVSKA
Head of the Criminal Justice Department under the Ministry of Justice
Indra.Gratkovska@TM.GOV.LV

Ms Daina VASERMANE *financial*
Head of the Integration unit, Financial and Capital Market Commission
E. Kungu iela 1, RIGA, LV-1050, Latvia
Tel. +371 67774838 Mobile +371 29152024
daina.vasermane@fktk.lv; daina2001@inbox.lv

LIECHTENSTEIN

Mr Daniel THELESKLAF
HEAD OF DELEGATION
Director, Financial Intelligence Unit
Aeulestrasse 51, 9490 VADUZ, Liechtenstein
Tel : +423 236 61 25 Fax : +423 236 61 29
Daniel.thelesklaf@llv.li

Mr Amar SALIHODZIC
EVALUATOR FOR MONTENEGRO
International Affairs, Financial Intelligence Unit
amar.salihodzic@llv.li

Mr Frank HAUN
Prosecutor, Public Prosecutor's Office
Heiligkreuz 49, 9490 VADUZ, Liechtenstein
ludmilla.carlin@llv.li
Mr Marc SCHRÖDER
Legal Advisor, FMA Financial Market Authority
Landstrasse 109, 9490 VADUZ, Liechtenstein
Marc.Schroeder@fma-li.li

Ms Bianca HENNIG *financial*
Executive Office, Legal and International Affairs, FMA Financial Market Authority Liechtenstein,
Landstrasse 109, 9490 VADUZ, Liechtenstein
Bianca.Hennig@fma-li.li

LITHUANIA / LITUANIE

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
Head of Compliance Unit, Money Laundering Prevention Board
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)
Sermuksniu Street 3, LT-01106 VILNIUS
Tel. +370 5 271 7456 Fax +370 5 271 7474
vilius.peckaitis@fntt.lt

Ms Daiva JASIŪLAITIENĖ *financial*
Head of Governance and Internal Control Division, Prudential Supervision Department
Supervision Service, Bank of Lithuania, Zirmunu Str 151, LT-09128 VILNIUS, Lithuania
Tel. +370 5 268 0878
djasiulaitiene@lb.lt

Ms Toma MILIEŠKAITĖ *legal*
Chief Specialist, International Law Department, Legal Cooperation Division
Ministry of Justice of the Republic of Lithuania
Gedimino pr. 30, LT-01104, VILNIUS, Lithuania
Tel. 370 5 266 29 15 Fax: 370 5 266 2854
t.milieskaite@tm.lt

Ms. Kotryna FILIPAVIČIŪTĖ *financial*
Chief Specialist, Supervision Service
Bank of Lithuania
Tel. (8 5) 268 0963 Fax. (8 5) 262 8124
kfilipaviciute@lb.lt

Mr Igoris KRZECKOVSKIS
Head of Analysis and Prevention Department, Ministry of the Interior
Sermuksniu street 3, LT 2600 VILNIUS, Lithuania
Tel + 370 5 271 7591 - 7422
Igoris.krzeckovskis@fntt.lt

MALTA / MALTE

Dr Anton BARTOLO *legal and financial*
CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL
HEAD OF DELEGATION
Director Enforcement Unit, Malta Financial Services Authority (MFSA)
Notabile Road, MLT – ATTARD BKR 3000
Tel. +356 21 441 155 Fax +356 21 441195
abartolo@mfsa.com.mt

Dr Manfred GALDES *law enforcement/financial*
Director, Financial Intelligence Analysis Unit
manfred.galdes@fiumalta.org
Dr Giannella BUSUTTIL *legal*
Lawyer, Office of the Attorney General
giannella.busutil@gov.mt

Mr Raymond AQUILINA *law enforcement*
Police Inspector, Malta Police Force
Anti-Money Laundering Unit, Malta Police General Headquarters
Calcidonius Square, FLORIANA, FRN 1530
Mobile: +356 21 224001 Fax: +356 21 226 183
raymond.a.quilina@gov.mt

MONACO

Mme Marie-Pascale BOISSON *excusée*
CHEF DE DELEGATION
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)
Ministère d'Etat, 13, rue Emile-de-Loth, B.P. 537, MC - 98015 MONACO Cedex
Tel : +377 98 98 84 25
cfezia@gouv.mc

Mlle Jennifer PALPACUER *legal*
Chef de Section, SICCFIN
cfezia@gouv.mc

M. Romain BUGNICOURT
Chef de Section, SICCFIN
cfezia@gouv.mc

MONTENEGRO

Mr Vesko LEKIĆ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing
Novaka Miloseva bb., 81000 PODGORICA, Montenegro
Tel. +381 81 210 025 Fax +381 81 210 086
vlekic@uspj.co.me

Mr Drazen BURIC *legal*
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office
Drazen.buric@tuzilastvo.me

Ms Merima BAKOVIC *legal*
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice
merima.bakovic@mpa.gov.me

Ms Kristina BACOVIC
Deputy Director, Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing
kristina.bacovic@uspjft.gov.me

Ms Ana BOSKOVIC
Basic State Prosecutor's Office, Deputy Basic State Prosecutor
anaboskovic@ymail.com

Mrs Hedija REDZEPAGIC
Head of Compliance Department, Central Bank of Montenegro
hedija.redzepagic@cb-cg.org

Ms Ana SPAIC
Compliance Department, Central Bank of Montenegro
ana.spaic@cbcg.me

Ms Gordana KALEZIC
Head of Analytics Department
Administration for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing
gordana.kalezic@uspnft.gov.me

Mr Miomir CIROVIC
Head of Division for prudential regulation and development, Central Bank of Montenegro

Ms Lidija POPADIĆ CIROVIC
Translator, Central Bank of Montenegro

Mr Boris RAICEVIC
Advisor in the Pension and Investment Funds Sector, Securities Commission
Ms Nataša RAICEVIC
Deputy Director, Regulation and Licensing Sector, Insurance Supervision Agency
Natasa.raicevic@ano.co.me

Ms Marija MANOJLOVIC
Advisor, Insurance Supervision Agency
Marija.manojlovic@ano.co.me

Ms Azra BECOVIC
Head of Department for International Customs Cooperation and European Integrations
Customs Administration
Azra.becovic@carina.gov.me

Mr Boris ZEKOVIC
Inspector for Customs investigations
Sector for customs security and control, Customs Administration
Boris.zekovic@carina.gov.me

POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *financial*
HEAD OF DELEGATION
Department of Financial Information, Ministry of Finance
Świętokrzyska Str.12, 00-916 WARSZAWA, Poland
elzbieta.frankow-jaskiewicz@mofnet.gov.pl

Mr Jacek LAZAROWICZ *legal*
General Prosecutor's Office
Rakowiecka Str 26/30, 02-528 WARSZAWA, Poland
Tel. +48 (22) 523 7035, Fax +48 (22) 628 2303
Jacek.Lazarowicz@pg.gov.pl

Mr Radosław OBCZYŃSKI *financial*
Financial Supervision Authority
Pl. Powstańców Warszawy 1, 00-950 WARSZAWA, Poland
radoslaw.obczynski@knf.gov.pl

Mr. Artur KOLACZEK
Deputy director, Department of Financial Information, Ministry of Finance, Poland

Ms Agnieszka KANIA
Legal advisor, Department of Financial Information, Ministry of Finance, Poland

Mr Rafal WOZNIAK
Head of Unit, Polish Police General Headquarters, Warsaw, Poland

Mr Marcin LYSIK
Central Investigation Bureau of Police, Warsaw, Poland

Mr. Michał HARA
Legislative Department, Ministry of Justice, Warsaw, Poland.

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mr Andrian MUNTEANU
HEAD OF DELEGATION
Senior Officer, Office for prevention and fight against money laundering
CHISINAU, Moldova
Tel: +373 22 257 243 Mob: +373 69 35 99 24
adrian.corcimari@spsb.cna.md

Mr Andrei BURCIU
Department of banking regulation and supervision, National Bank of Moldova
Tel: + 373 69 033 297
andrei.burciu@bmn.md

Mrs Stela BUIUC *legal*
Deputy Director to the the National Center of Legislation, Ministry of Justice
A. Russo 1 Street, MD – 2012 CHISINAU, Moldova
Tel. +373 22 820 881 Fax: +373 22 820 883 GSM : +373 697 23 66
buiuc@justice.gov.md; stela.buiuc@justice.gov.md

Mr Eduard VARZAR
Prosecutor of Anticorruption, General Prosecutor Office
CHISINAU, Moldova
Tel: +373 22 257 398
eduardvarzaro@yahoo.com

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Neculae PLAIASU *law enforcement*
HEAD OF DELEGATION
President of the National Office for Prevention and Control of Money Laundering
NOPCML – FIU Romania, 1 Ion Florescu Street, District 3, BUCHAREST, Romania
Tel +315 52 07/52 80
onpcsb@onpcsb.ro

Mrs Dana Cristina BURDUJA *legal*
Prosecutor, Penal Prosecution Unit
General Prosecutor's Office, High Court of Cassation and Justice

Mr Corneliu POPESCU *financial*
Head of AML/CTF Division, Supervision Department, National Bank of Romania
Tel. +21.315.52.07/80 Fax: +21.315.52.27
onpcsb@onpcsb.ro

Mr Sorinel Ionut GABOR JITARIU
Head of Risk Analysis and Operative Analysis Department, National Office for Prevention and Control
of Money Laundering

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir GLOTOV
HEAD OF DELEGATION
Deputy Director, Rosfinmonitoring
ums313@yandex.ru

Mr Alexey PETRENKO
Head of Department, Rosfinmonitoring

Mr Dmitry KOSTIN
Expert, Rosfinmonitoring

Ms Daria RYALCHENKO
Rosfinmonitoring

Mr Alexey SAMARIN
Rosfinmonitoring

Mr Petr SVIRIN
Ministry of Foreign Affairs

Ms Svetlana BOGDANOVA
Head of Division, Central Bank of Russia

Mr Kirill ELTSOV (interpreter)

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mr Nicola MUCCIOLI *financial*
HEAD OF DELEGATION
Vice – Director of the Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)
Strada di Paderna 2, 47895 DOMAGNANO (RSM)
Tel. +378-888186 Fax. +378-888181
nmuccioli@aif.sm; fiu.sanmarino@aif.sm

Mrs Valentina RAGINI *financial*
Financial Analyst, Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)
Strada di Paderna 2, 47895 DOMAGNANO (RSM)
Tel. +378-888188 Fax. +378-888181
vragini@aif.sm; fiu.sanmarino@aif.sm

Mr Nicola VERONESI *legal*
Director of the Financial Intelligence Agency (Sector: Financial Intelligence Unit)
Strada di Paderna, 2 - 47895 Domagnano (RSM)
Tel. +378-888187 Fax. +378-888181
nveronesi@aif.sm ; fiu.sanmarino@aif.sm

Ms Valeria PIERFELICI *legal*
Executive Magistrate of the Single Court (Sector: Judicial Authority)
Via 28 Luglio, 47893 Borgo Maggiore (RSM)
Tel. +378-882601 Fax. +378-882618
valeria.pierfelici.tribunaleunico@pa.sm

Mr Alberto BURIANI *legal*
Law Commissioner of the Single Court (Sector: Judicial Authority)
Via 28 Luglio, 47893 Borgo Maggiore (RSM)
Tel. +378-882600 Fax. +378-882597
alberto.buriani.tribunaleunico@pa.sm

Ms Andrea VIVOLI *financial*
Member of the Supervision Committee of the Central Bank (Sector: Supervision- Central Bank)
Via del Voltone, 47890 San Marino (RSM)
Tel. +378-888161 Fax. +378-882328
avivoli@bcsm.sm

Mr Patrizio CHERUBINI *financial*
Head of the Inspection Service of the Central Bank (Sector: Supervision - Central Bank)
Via del Voltone, 47890 San Marino (RSM)
Tel. +378-882912 Fax. +378-882328
pcherubini@bcsm.sm

SERBIA / SERBIE

Mr Milovan MILOVANOVIĆ
HEAD OF DELEGATION
Director, Administration for Prevention of Money Laundering (APML)
Ministry of Finance, Masarikova 2, 11000 BELGRADE, Serbia
Tel. +381 11 206 0160 Fax +381 11 206 0150
milovanovicm@apml.org.rs ;

Ms Silivija DUVANCIC-GUJANIC *financial*
Head of Division for Special Supervision, National Bank of Serbia
silvija.duvancic-gujanic@nbs.rs

Mr Dusan ALEKSIC *financial*
Senior Supervisor, Division for Special Supervision, National Bank of Serbia
dusan.aleksic@nbs.rs

Mr Mladen SPASIC *law enforcement*
Advisor to the Minister of Interior, Kabinet Ministra, Ministry of the Interior
Bulevar Mihaila Pupina 2, 11070 NOVI BEOGRAD
Tel. + 381 11 2800 760 / Fax 381 11 3418 464
Mladen.spasic@mup.gov.rs

Mr Vladimir ČEKLIĆ *legal*
Deputy Director, Directorate for the Administration of Seized Assets
Ministry of Justice
Tel. +381 11 3622460 Mobile +381 65 8771802
v.ceklic@mpravde.gov.rs

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

Mr Ivo HRÁDEK
HEAD OF DELEGATION
Senior police officer of International Cooperation Department, Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic, National Criminal Agency
Pribinova 2, 81272 BRATISLAVA, Slovakia
Tel (direct): +421 9610 51422 Fax (secretary): +421 9610 59047
Ivo.hradek@minv.sk

Mrs. Mariana BUZNOVÁ *financial*
National Bank of Slovakia
Imricha Karvaša 1, 813 25 BRATISLAVA 1, Slovakia
Mariana.buznova@nbs.sk

Mr Ladislav MAJERNÍK
General Prosecution of the Slovak Republic
Štúrova 2, 81285 BRATISLAVA
tel: +421 2 208 37 420
ladislav.majernik@genpro.gov.sk

legal

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Maja CVETKOVSKI
HEAD OF DELEGATION

law enforcement

Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention, Ministry of Finance of the Republic of Slovenia, Cankarjeva 5, 1000 LJUBLJANA, Slovenia
Tel: +386 1 2001 800/425 4189 Fax: +386 1 425 2087
maja.cvetkovski@mf-rs.si

Mr Darko MUZENIC
Director of the Office for Money Laundering Prevention
Tel: +386 1 200 18 00 Fax: +386 1 425 20 87
darko.muzenic@mf-rs.si, mf.uppd@mf.uppd@mf-rs.si

legal

Mr Bostjan SKRLEC
State Prosecutor, Office of the State Prosecutor General
Tel: +386 1 434 19 35 Fax: +386 1 434 19 36
bostjan.skrlec@dt-rs.si

legal

Ms Liljana OBREZA KADILNIK
Head of Financial Crime and Money Laundering Section
Criminal Police Directorate, Ministry of Interior
Tel: +386 1 428 46 25 Fax: +386 1 428 42 06
liljana.obreza.kadilnik@policija.si

law enforcement

Ms Jelena MILOSEVIC
Inspector Advisor, Banking Supervision Department, Bank of Slovenia
Tel: +386 1 471 95 26 Fax: +386 1 47 19 727
jelena.milosevic@bsi.si

financial

Mr Leo PONGRACIC
Head of Suspicious Transactions Department, Office for Money Laundering Prevention
Tel: +386 1 200 18 00 Fax: +386 1 425 20 87
leo.pongracic@mf-rs.si

law enforcement

THE "FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE Y' OUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Mr Vladimir ATANASOVSKI
HEAD OF DELEGATION
Financial Intelligence Office
St. Gjuro Strugar No.5, MK - 1 000 SKOPJE
Tel: +389 2 3297 695 Fax: +389 2 3224 824
vla@ufr.gov.mk

Mob.: +389 75 444 856

Ms Marija ANGELOVSKA- STOJANOVSKA
Head of Sector for regulation and system development, Financial Intelligence Office
St. Gjuro Strugar No.5, MK - 1 000 SKOPJE
Tel: +389 2 3297 695 Fax: +389 2 3224 824
mas@ufr.gov.mk

Mob.: +389 75 444 856

Mr Vlatko GEORGIEVSKI
Public Prosecutor's Office
vlatko.georgievski@jorm.gov.mk

Mr Toni JANKOSKI
Head of Section, Department of combating Organised Crime, Ministry of the Interior
Dimce Mircev BB, MK – 1000 SKOPJE
Tel : +389 70330238
toni_jankoski@moi.gov.mk

Ms Aneta GJORCHESKA
Financial Intelligence Office
ang@ufr.gov.mk

Ms Iskra DAMCHEVSKA
Advisor, Department for international cooperation, Sector for Regulation
and System Development, Ministry of Finance, Financial Intelligence Office
St. Guro Strugar No.5, 1 000 SKOPJE
tel: (+389)2 3297 694 fax: (+389)2 3224 824
imi@ufr.gov.mk

Mr Goce TRAJKOVSKI
National Bank
trajkovskig@nbrm.mk

Mr Aleksandar TRGACHEVSKI
Director, Financial Police, the “former Yugoslav Republic of Macedonia”

UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*
HEAD OF DELEGATION
Director of the Legal Department, the State Financial Monitoring Service of Ukraine
24 Biloruska St., KYIV, 04655, Ukraine
Tel.: +38(044)594 1651, Fax: +38(044)594 1652
gaevskiy@sdfm.gov.ua ; sdfm@sdfm.gov.ua

Mrs Kateryna SHEVCHENKO *legal*
Director of International Law Department, Ministry of Justice

Mrs Myroslava KRASNOBOROVA *legal*
Director-deputy of the International and Law cooperation
Head of the international cooperation division of the Prosecutor General's Office of Ukraine

UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES

GUERNSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mrs Kate RABEY SWAN *legal*
HEAD OF DELEGATION
Advocate, Legislative Counsel,
Law Officers of the Crown, St. James Chambers, St. PETER PORT, Guernsey GY1 2PA
Tel : +44 (0)1481 723355 Fax: +44 (0)1481 725439
kate.rabey@gov.gg
Mr Richard WALKER
Special Advisor for International Affairs, Guernsey Financial Services Commission
PO Box 128, Glatigny Court, Glatigny Esplanade, St PETER PORT, Guernsey, GY1 3HQ
Tel. + 44 1481 717178
Richard.walker@gov.gg

Mr Patrick RICE *apologized*
Head of Law Enforcement, Guernsey Police and Guernsey Border Agency

Mr Paul FERBRACHE
Deputy Chief Officer of the Guernsey Border Agency

Mr Philip HUNKIN *law enforcement*
Head of the Financial Investigation Unit, Guernsey Border Agency
New Jetty, White Rock, St Peter Port Guernsey GY1 2LL
Tel: +44 1481 755817
Phil.hunkin@gba.gov.gg

JERSEY CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr Andrew LE BRUN *financial*
**HEAD OF DELEGATION
EVALUATOR FOR MONTENEGRO**
Director, Office of the Director General, Jersey Financial Services Commission
Tel: +44 (0) 1534 822065; a.LeBrun@jerseyfsc.org

Mr John EDMONDS
Jersey Law Officers' Department,
Morier House St HELIER JE1 1DD, Jersey
J.Edmonds@gov.je

Mr Jan BREWER
Jersey Law Officers' Department
Morier House, St HELIER JE1 1DD, Jersey
J.Brewer@gov.je

ISLE OF MAN CROWN DEPENDENCY OF THE UNITED KINGDOM

Mr Ali ANSARI *financial*
Financial Supervision Commission, Insurance and Pensions Authority
PO Box 58, Finch Hill House, Bucks Road, DOUGLAS, Isle of Man IM99 1DT
Tel: (44) 1624 689302 Fax: (44) 1624 689399
john.aspden@fsc.gov.im

Mr Stuart HIGHY *law enforcement*
Financial Supervision Commission, Isle of Man Financial Crime Unit
PO Box 58, Finch Hill House, Bucks Road, DOUGLAS, Isle of Man IM99 1DT
Tel: (44) 1624 689302 Fax: (44) 1624 689399
john.aspden@fsc.gov.im

Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe

MEXICO

Mr Santiago OÑATE LABORDE
Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
8, boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg, France
Tél. + (33) (0) 3 88 24 07 72 / 26 81 Fax. + (33) (0) 3 88 24 10 87
repmexcoe@sre.gob.mx

Mr Alejandro MARTINEZ PERALTA *excusé*
Observateur Permanent Adjoint du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mr Diego SANDOVAL PIMENTEL
Adjoint à l'Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Michael B. GREENWALD
Policy Advisor for Europe, Office of Global Affairs, Terrorist Financing and Financial Crimes
U.S. Department of Treasury
Tel: 202.622.3548 Mobile: 202 550 7921
Michael.greenwald@treasury.gov

Mr Jeffrey BUCK
State Department

Other members of the FATF / Autres membres du GAFI

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Thomas MESSING
Federal Financial Supervisory Authority, Anti-Money-Laundering Department, Section GW 1
International, legal and policy issues
Graurheindorfer Strasse 108, D-53117 BONN, Germany
Fon: +49 228 4108 1074 Fax: +49 228 4108 1550
thomas.messing@bafin.de

Tatjana LEONHARDT
Anti-Money Laundering Department, GW 1 International, legal and policy issues,
Federal Financial Supervisory Authority
Graurheindorfer Str. 108, 53117 BONN, Germany
Tel. +49(0)228 4108-3642 Fax +49(0)228 4108-1550
tatjana.leonhardt@bafin.de

ITALY / ITALIE

Ms Maria Rosaria PETTINARI
Senior Officer of the Prevention of Financial Crimes DG, Department of the Treasury,
Ministry of the Economy and Finance,
Via XX Settembre 97, 00187 ROMA, Italy
Tel +39 06 47613259 Fax :39 06 47611047
Mariarosaria.pettinari@tesoro.it

Mr Pierpaolo FRATANGELO
Senior Officer of the Prevention of Financial Crimes DG, Department of the Treasury,
Ministry of the Economy and Finance, ROMA, Italy

PORTUGAL

Mr Gil GALVAO
Advisor to the Governor and the Board
Head of the Portuguese Delegation to the FATF
Banco de Portugal, Av Almirante Reis 71, 8 – 1150-012 Lisboa
Tel: +351 213128147
gmgalva@bportugal.pt

Council of Europe bodies and mechanisms /
Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mrs Katherine DELIKOURA
Chief Compliance Officer of the Council of Europe Development Bank
Office of the Chief Compliance Officer, Council of Europe Development Bank
55 avenue Kléber, 75016 Paris, France
Tel + 33 (0) 1 47 55 37 12
agnes.cardon@coebank.org

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

Apologized

International organisations and bodies /
Organisations et organismes internationaux

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /
GROUPE EGMONT**

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPÉENNE

Mr David SCHWANDER
Policy officer, Anti-Money Laundering, European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Company Law Unit, Office: LX 00/142, 1049 Brussels, Belgium
Tel: +32 2-295-39-11
david.schwander@ec.europa.eu

**FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) /
GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr Sergey TETERUKOV
Policy Analyst, FATF Secretariat
sergey.teterukov@fatf-gafi.org

Mr Francesco POSITANO
Administrator responsible for the GNCG matters, FATF Secretariat
Francesco.POSITANO@fatf-gafi.org

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIEN SUR LA LUTTE CONTRE LE
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Ms Kuralay IGEMBAYEVA
Administrator of the EAG Secretariat
Tel. +7 495 950 34 22; Mob. +7 925 080 7251
info@eurasiangroup.org; lgembayeva@eurasiangroup.org

INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

Mr Alexander EVANS
Expert, Monitoring Team - 1267 Sanctions Committee
UN Security Council
(212) 963-3445
gudzowska@un.org

UNODC

Mr Oleksiy FESHCHENKO
AML Adviser, Global Programme against Money Laundering, Proceeds of Crime and
the Financing of Terrorism (GPML), United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)
PO Box 500, A -1400 VIENNA, Austria
Tel: (+43-1) 26060-4461 Mob: +43 699 1459-4461
oleksiy.feshchenko@unodoc.org

WORLD BANK / BANQUE MONDIALE

Mr Klaudio STROLIGO
Senior Financial Sector Specialist and World Bank / UNODC AML/CFT Mentor for Central Asia,
Financial Market Integrity, WORLD BANK
kstroligo@worldbank.org

EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)

Mr Roberto DE SANCTIS
Integrity Manager, Office of the Chief Compliance Officer
European Bank for Reconstruction and Development
One Exchange Square, LONDON EC2A 2JN, United Kingdom
Tel: +44 20 7338 6650 Mob: + 44 7557 856 186 Fax: +44 20 7338 7633
desanctr@ebrd.com

GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS

Mr Richard WALKER
Special Advisor for International Affairs, Guernsey Financial Services Commission
PO Box 128, Gategny Court, Gategny Esplanade, St PETER PORT, Guernsey, GY1 3HQ
Tel. + 44 1481 717178
Richard.walker@gov.gg

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) /
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)**

Scientific Experts / Experts Scientifiques

Professor William C. GILMORE *apologized*
*Professor of International Criminal Law, Faculty of Law,
University of Edinburgh, Old College, South Bridge, GB – EDINBURGH EH8 9YL*
Tel. +44 131 650 2050 / 2010 Fax +44 131 662 4902 / 660 724
bill.gilmore@ed.ac.uk

Mr Giovanni ILACQUA
Director, Bank of Italy, Unita di Informazione Finanziaria,
Head of International Co-operation Division
Largo Bastia, 35, I – 00184 ROMA
Tel. +39 06 4792 6543 / Fax +39 06 4792 6904
giovanni.ilacqua@bancaditalia.it

Mr Philipp RÖSER
Executive Office, Legal/International Affairs
Financial Market Authority
Landstrasse 109 | Postfach 279, 9490 VADUZ, Liechtenstein
Tel +423 236 62 37 | Telefax +423 236 72 38
philipp.roeser@fma-li.li

Mr Andrew STRIJKER
European Commission, Task Force for Greece
Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption
CHARL-10/119, 1049 Brussels
Mobile: +32 460 752458
theo.strijker@ec.europa.eu

Mr Boudewijn VERHELST
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General,
Gulden Vlieslaan 55, B - 1060 BRUSSELS
Tel. +32 2 533 7234 / Fax +32 2 533 7200
boudewijn.verhelst@ctif-cfi.be

Secretariat of the Council of Europe /

Secretariat du Conseil de l'Europe

Mr Jan KLEIJSSSEN
Director, Information Society and Action against Crime
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI
jan.kleijssen@coe.int

Mr John RINGGUTH
EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / *SECÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL*
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex
Tel. +33 3 88 41 2930 / Fax +33 3 88 41 30 17 john.ringguth@coe.int

Ms Livia STOICA-BECHT, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring and External Relations Unit &
Conference of the Parties- MONEYVAL
Tel. +33 3 90 21 4260 / Fax +33 3 88 41 30 17 livia.stoica@coe.int

Mr Andrey FROLOV, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 52 53, Fax +33 3 88 41 30 17 andrey.frolov@coe.int

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 90 21 51 06, Fax +33 3 88 41 30 17 astghik.karamanukyan@coe.int

Mme Francesca MONTAGNA, Administrator, MONEYVAL
Tel: +33 3 88 41 33 25, Fax +33 3 88 41 30 17 francesca.montagna@coe.int

Mr Michael STELLINI, Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring, Training and Typology
Unit, MONEYVAL,
Tel: +33 3 88 41 33 59, Fax +33 3 88 41 30 17 michael.stellini@coe.int

Ms Katerina PSCHEROVA, Programme Assistant, MONEYVAL,
Tel: +33 388 41 22 53, Fax +33 3 88 41 30 17 katerina.pscherova@coe.int

Mr Hasan DOYDUK, Administrative Assistant

Tel: +33 390 21 53 08, Fax +33 3 88 41 30 17 hasan.doyduk@coe.int

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 40 45, Fax +33 3 88 41 30 17 odile.gebharth@coe.int

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant
Tel. +33 3 90 21 46 66, Fax +33 3 88 41 30 17 danielida.weber@coe.int

Interpreters / Interprètes

Julia TANNER
Grégoire DEVICTOR
Isabelle MARCHINI